

COMPTES PUBLICS

1999-2000

Publiés conformément aux
dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration
financière (L.Q., 2000, c. 15)

Volume 1

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**Année financière
terminée le 31 mars 2000**

Québec 
Ministère des Finances

ISSN 0706-2869
ISBN 2-550-36750-2

Dépôt légal – 4^e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec

À son Excellence le Lieutenant-gouverneur du Québec
L'honorable Lise Thibault
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame,

Le soussigné a l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Le Vice-Premier ministre et ministre
d'État à l'Économie et aux Finances,

Bernard Landry

Québec, Décembre 2000

Au Vice-Premier ministre et ministre
d'État à l'Économie et aux Finances
Monsieur Bernard Landry
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Vice-Premier ministre et ministre
d'État à l'Économie et aux Finances,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2000, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.Q., 2000, c. 15).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des Finances,

Nathalie Tremblay, CA

Québec, Décembre 2000

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	IX
-------------------	----

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Sommaire consolidé des résultats de fonctionnement	XIII
Revenus consolidés	XV
Dépenses consolidées.....	XVI
Situation financière consolidée	XVIII
Conciliation des revenus, des dépenses et du surplus	XIX
Statistiques financières.....	XX

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité.....	3
Rapport du Vérificateur général.....	4
État consolidé des résultats de fonctionnement.....	7
État consolidé de la variation de la dette nette.....	8
État consolidé de la situation financière.....	9
État consolidé des surplus financiers et de financement.....	10
État consolidé des immobilisations	12
Notes complémentaires aux états financiers.....	13
Annexes	

1 Ministères et organismes du Gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le Fonds consolidé du revenu et incluses dans le périmètre comptable du Gouvernement	27
2 Organismes et fonds spéciaux qui ont leur propre entité comptable inclus dans le périmètre comptable du Gouvernement.....	29
3 Entreprises incluses dans le périmètre comptable du Gouvernement	31
4 Organismes et fonds exerçant des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du Gouvernement.....	32
5 Détail des revenus	33
6 Détail des dépenses	34
7 Découvert bancaire.....	35
8 Crédoiteurs et frais à payer.....	36
9 Emprunts	38

10	Emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du Gouvernement	41
11	Emprunts pour financer des travaux d'organismes municipaux	42
12	Placements temporaires	43
13	Débiteurs	44
14	Participation dans les entreprises du Gouvernement	45
15	Placements à long terme	49
16	Autres comptes	50
17	Engagements et éventualités	51
18	Sommaire des opérations de nature fiduciaire exercées par des organismes et fonds du Gouvernement.....	57

AVANT-PROPOS

Le ministère des Finances publie annuellement des documents concernant l'état des finances du Gouvernement et les résultats de ses opérations financières.

En cours d'année, afin de rendre compte de l'évolution des opérations financières et d'en permettre la comparaison avec les prévisions annoncées au *Discours sur le budget 1999-2000* du 9 mars 1999, une *Synthèse des opérations financières* a été publiée à la fin des trimestres de juin et de septembre 1999.

Les Comptes publics 1999-2000 complètent les informations relatives aux résultats réels de l'année financière 1999-2000 dont les principales données ont été présentées à la première Synthèse pour 2000-2001.

Les Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2000 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (L.Q., 2000, c. 15) et en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes intitulés: «*États financiers consolidés du gouvernement du Québec*» et «*Revenus, crédits et dépenses du Fonds consolidé du revenu et information financière sur les fonds spéciaux du gouvernement du Québec*».

VOLUME 1 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Volume 1 présente des données sommaires sur les opérations financières consolidées ainsi que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2000 accompagnés du rapport du Vérificateur général.

VOLUME 2 – REVENUS, CRÉDITS ET DÉPENSES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU ET INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES FONDS SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Volume 2 est maintenant publié en quatre sections. Les trois premières sections rendent compte des opérations des entités dont les revenus appartiennent au Fonds consolidé du revenu ou au Fonds des services de santé ainsi que celles dont le fonctionnement est pourvu à ce titre par des allocations du Parlement tirées sur ces fonds. Ce sont les ministères, les organismes budgétaires, l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne ainsi que les autres portefeuilles. La quatrième section présente de l'information financière sommaire sur les fonds spéciaux.

SOMMAIRE
DES OPÉRATIONS
FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

SOMMAIRE CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000

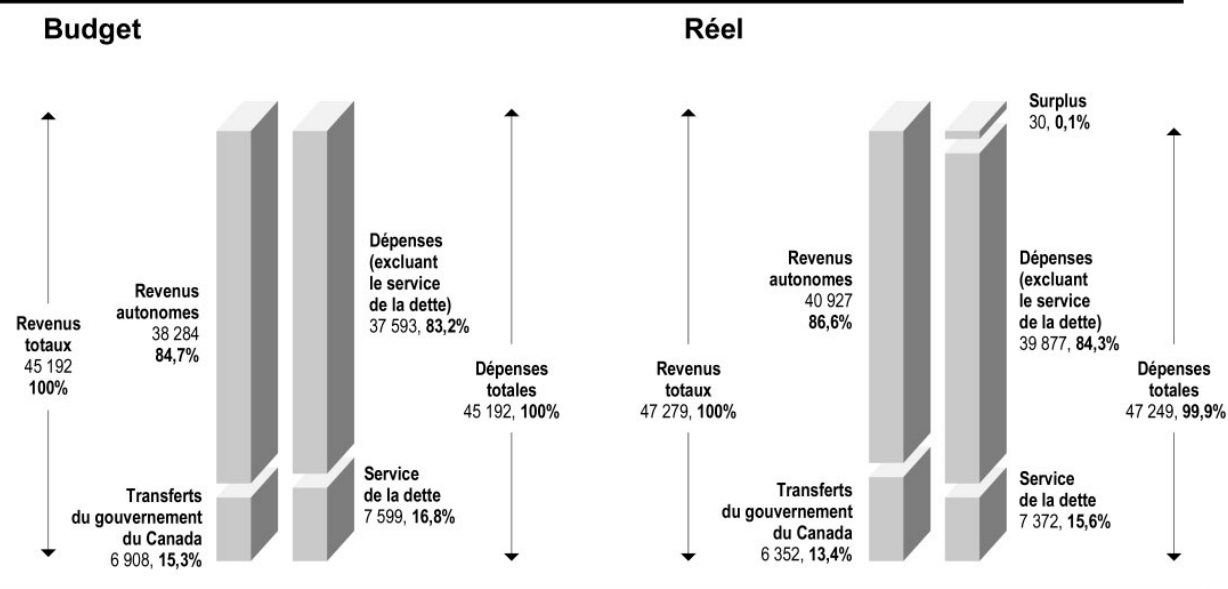
(en millions de dollars)

	2000		1999 ⁽¹⁾
	Budget*	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes	38 284	40 927	38 482
Transferts du gouvernement du Canada	6 908	6 352	8 090
Total des revenus	45 192	47 279	46 572
Dépenses (excluant le service de la dette)	37 593	39 877	39 259
Service de la dette	7 599	7 372	7 187
Total des dépenses	45 192	47 249	46 446
Surplus	--	30	126

* Les données sont établies à partir des prévisions de revenus et de dépenses annoncées au Discours sur le budget 1999-2000 du 9 mars 1999.

⁽¹⁾ Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

2000



Les revenus de l'année financière 1999-2000 sont plus élevés de 2 087 millions de dollars que les prévisions annoncées au Discours sur le budget. L'augmentation de 2 643 millions de dollars des revenus autonomes résulte d'une meilleure performance économique que prévue en 1999, de la croissance des revenus des entreprises du Gouvernement et des organismes consolidés, ainsi que de la récurrence des revenus supplémentaires enregistrés à la fin de 1998-1999 pour les revenus d'impôts et de taxes.

SOMMAIRE CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Du côté des transferts fédéraux, la révision à la baisse de 556 millions de dollars s'explique par une réduction des revenus du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

Les dépenses de l'année financière 1999-2000, excluant le service de la dette, sont plus élevées de 2 284 millions de dollars que les prévisions annoncées au Discours sur le budget. Cette hausse reflète l'impact des ressources additionnelles annoncées, notamment pour la santé et les services sociaux ainsi que pour les jeunes et l'éducation.

De plus, le service de la dette est à la baisse de 227 millions de dollars par rapport au niveau prévu lors du budget. Cette baisse s'explique principalement par des taux d'intérêt plus faibles et un dollar canadien plus fort vis-à-vis les autres monnaies que ce qui avait été prévu initialement.

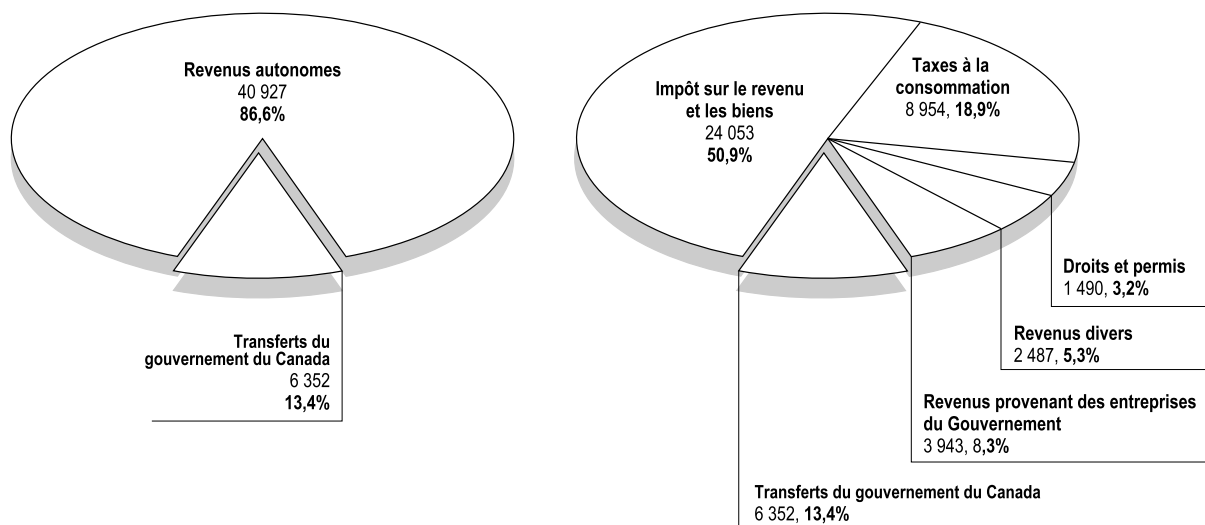
REVENUS CONSOLIDÉS

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

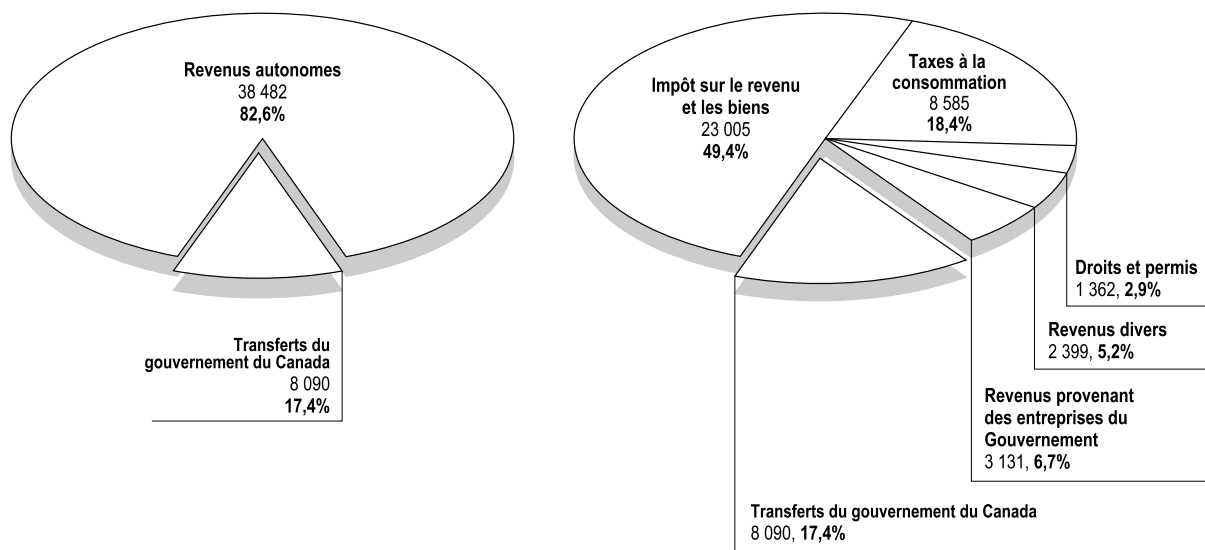
2000

Revenus totaux: 47 279



1999 ⁽¹⁾

Revenus totaux: 46 572

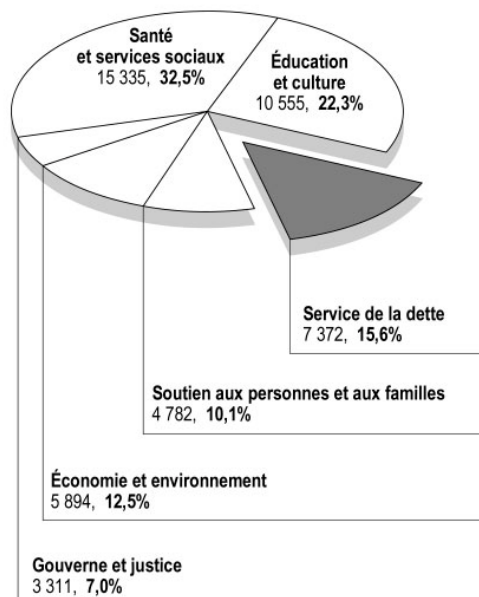


⁽¹⁾ Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

DÉPENSES CONSOLIDÉES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

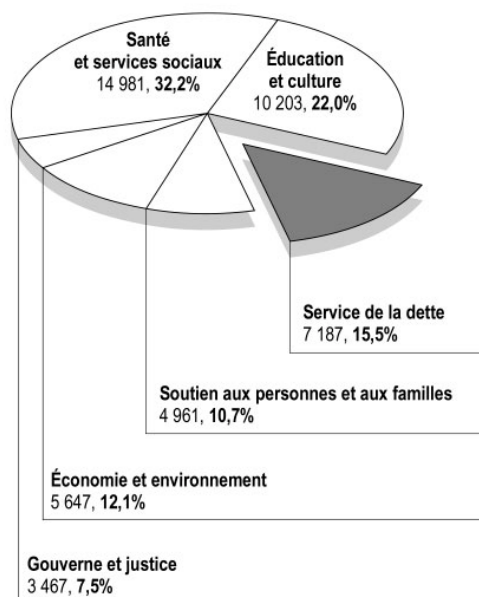
2000

Dépenses totales: 47 249
Par missions



1999 ⁽¹⁾

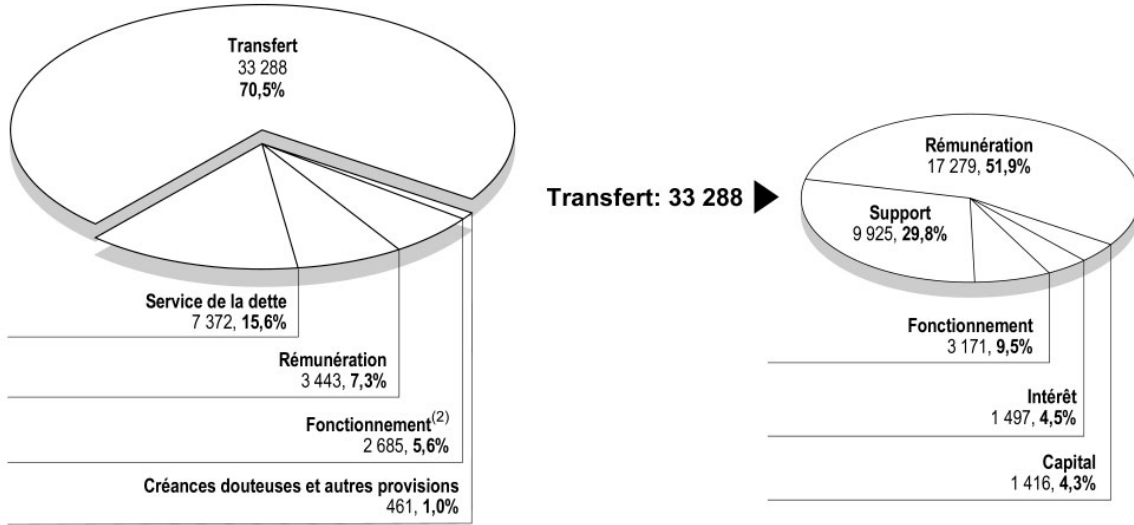
Dépenses totales: 46 446
Par missions



⁽¹⁾ Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

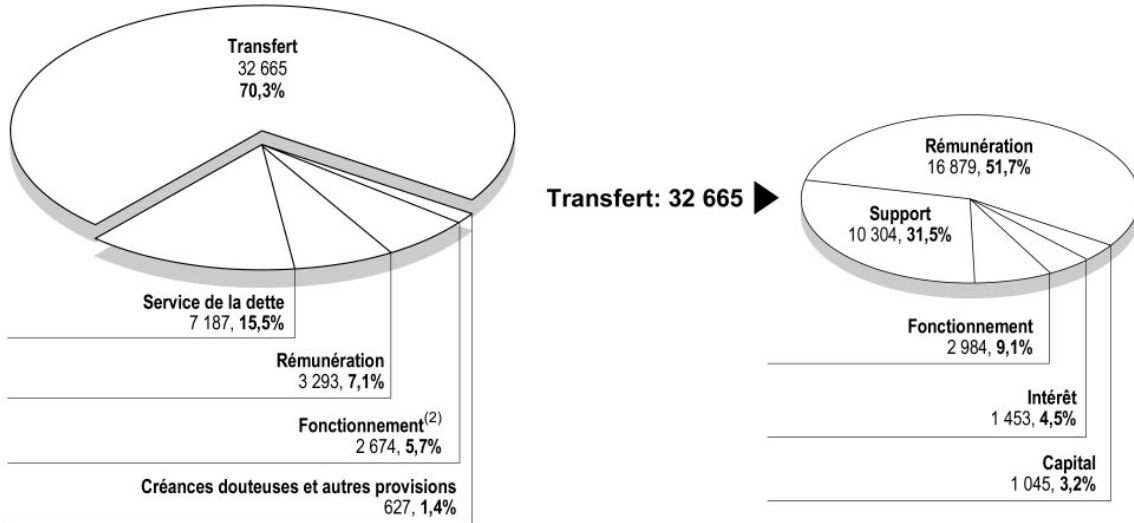
2000

Par supercatégories et catégories



1999 ⁽¹⁾

Par supercatégories et catégories



⁽¹⁾ Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

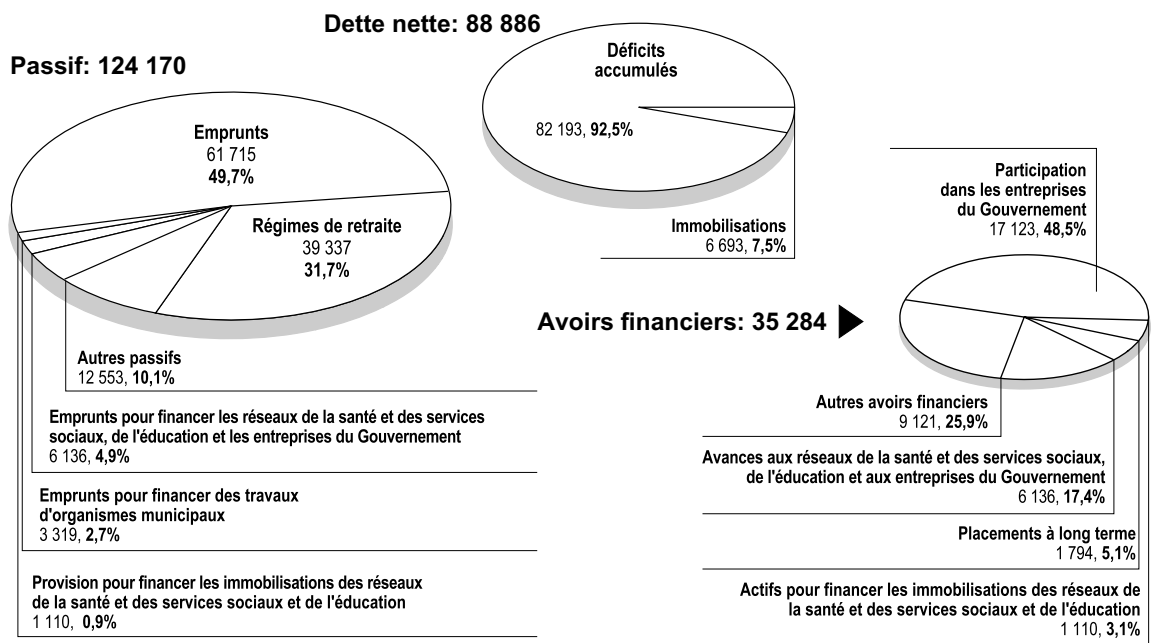
⁽²⁾ Y compris 709 millions de dollars en 1999-2000 (664 millions de dollars en 1998-1999) au titre d'amortissement des immobilisations.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

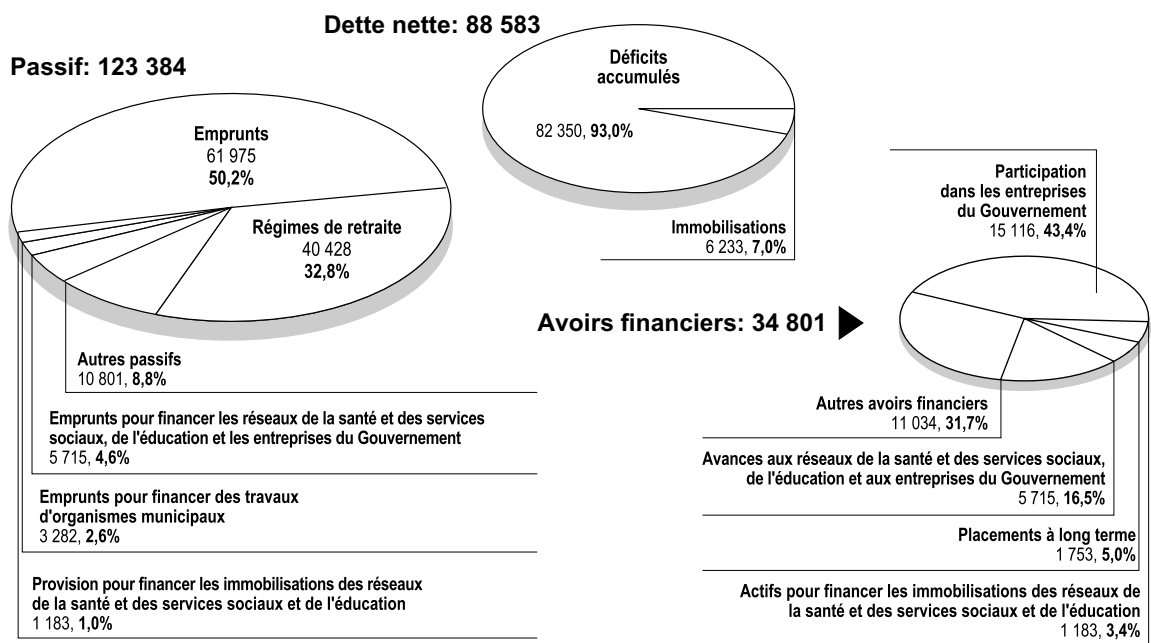
AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

2000



1999 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Certains chiffres de 1999 ont été redressés suite aux modifications comptables énumérées à la note complémentaire 2 des états financiers consolidés.

CONCILIATION DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DU SURPLUS
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
REVENUS		
Fonds consolidé du revenu excluant les entreprises du Gouvernement	41 216	41 502
Entreprises du Gouvernement	3 943	3 131
Organismes et fonds spéciaux du Gouvernement	<u>11 450</u>	<u>10 228</u>
	<u>56 609</u>	<u>54 861</u>
DÉPENSES		
Fonds consolidé du revenu	45 337	44 464
Organismes et fonds spéciaux du Gouvernement	<u>11 242</u>	<u>10 271</u>
	<u>56 579</u>	<u>54 735</u>
ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTERENTITÉS		
Revenus	(9 330)	(8 289)
Dépenses	<u>(9 330)</u>	<u>(8 289)</u>
	<u>--</u>	<u>--</u>
SURPLUS	<u><u>30</u></u>	<u><u>126</u></u>

STATISTIQUES FINANCIÈRES
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus*	Dépenses*	(Déficit) ou surplus	Dettes nette ⁽¹⁾
1999-2000	47 279	47 249	30	88 886 ⁽¹⁹⁾
1998-1999	46 572	46 446	126	88 583 ⁽¹⁸⁾
1997-1998	41 689	43 846	(2 157)	88 377 ⁽¹⁷⁾
1996-1997	37 820	41 032	(3 212)	64 833 ⁽¹⁶⁾
1995-1996	38 714	42 661	(3 947)	61 624
1994-1995	36 893	42 714	(5 821)	57 677 ⁽¹⁵⁾
1993-1994	36 519	41 442	(4 923)	51 837
1992-1993	35 874	40 904	(5 030)	46 914 ⁽¹⁴⁾
1991-1992	34 945	39 246	(4 301)	41 885 ⁽¹³⁾
1990-1991	33 482	36 457	(2 975)	37 558
1989-1990	31 419	33 183	(1 764)	34 583
1988-1989	30 050	31 754	(1 704)	32 819
1987-1988	28 379	30 775	(2 396)	31 115 ⁽⁴⁻¹⁰⁾
1986-1987	25 635	28 607	(2 972)	28 716 ^(4,11,12)
1985-1986	24 220	27 693	(3 473)	25 735 ^(4,9,10)
1984-1985	22 345	26 218	(3 873)	21 455 ^(4,8,9)
1983-1984	21 897	24 061	(2 164)	17 298 ^(4,7)
1982-1983	19 821	22 284	(2 463)	15 038 ⁽⁴⁾
1981-1982	17 909	20 530	(2 621)	12 569 ^(4,6)
1980-1981	14 635	18 116	(3 481)	14 326 ⁽⁴⁾
1979-1980	13 199	15 599	(2 400)	10 836 ⁽⁴⁾
1978-1979	11 778	13 276	(1 498)	8 460 ^(4,5)
1977-1978	11 076	11 780	(704)	7 058 ⁽⁴⁾
1976-1977	9 633	10 809	(1 176)	6 353 ⁽³⁾
1975-1976	8 317	9 268	(951)	5 044
1974-1975	7 224	7 666	(442)	4 093
1973-1974	5 737	6 396	(659)	3 651
1972-1973	5 005	5 352	(347)	2 992
1971-1972	4 477	4 832	(355)	2 645
1970-1971	3 842	3 987	(145)	2 290 ^(2, 2a)
1965-1966	1 736	1 999	(263)	1 398
1960-1961	751	855	(104)	374
1955-1956	462	442	20	275

* Certains chiffres de 1998-1999 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1999-2000.

(voir notes à la page suivante)

STATISTIQUES FINANCIÈRES (SUITE)
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

(M\$ = millions de dollars)

- (1) La dette nette représente le passif moins les avoirs financiers présentés à l'état de la situation financière.
- (2) À la suite de l'application rétroactive de la comptabilisation de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, la dette nette a été augmentée de 8 M\$ pour l'effet qu'elle représente sur les surplus ou déficits des années financières antérieures à 1970-1971.
- (2a) À la suite de l'application rétroactive de la comptabilisation des congés de maladie et de vacances, la dette nette a été augmentée de 65 M\$ pour l'effet qu'elle représente sur les surplus ou déficits des années financières antérieures à 1970-1971.
- (3) Le 1^{er} avril 1976, la dette nette a été augmentée de 133 M\$ dont 31 M\$ pour tenir compte de l'inscription des placements en actions dans les organismes et entreprises du Gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation et de 102 M\$ pour la comptabilisation en équivalent canadien des emprunts en monnaies étrangères.
- (4) Incluant les régularisations effectuées par les organismes et entreprises du gouvernement du Québec à leurs états financiers de 1 M\$ en 1977-1978, 1 M\$ en 1978-1979, -24 M\$ en 1979-1980, 9 M\$ en 1980-1981, -4 M\$ en 1981-1982, 6 M\$ en 1982-1983, 37 M\$ en 1983-1984, 398 M\$ en 1984-1985, 168 M\$ en 1985-1986, 4 M\$ en 1986-1987 et 4 M\$ en 1987-1988.
- (5) Au 1^{er} avril 1978, la dette nette a été diminuée de 97 M\$ pour annuler l'effet de modifications apportées à la dette nette, aux fins de comparaison de 1945-1946 à 1977-1978, suite à la nouvelle comptabilisation des régimes de retraite.
- (6) Y compris une réduction de 4 374 M\$ pour tenir compte des actions d'Hydro-Québec attribuées au ministre des Finances et payées à même les bénéfices nets accumulés de cette société d'État jusqu'au 31 décembre 1980.
- (7) Au 1^{er} avril 1983, la dette nette a été augmentée de 59 M\$ suite à l'annulation des avances, débiteurs et intérêts courus à recevoir de la Société d'aménagement de l'Outaouais.
- (8) Au cours de l'exercice 1984-1985, la dette nette a été diminuée de 528 M\$ pour tenir compte de 80 M\$ d'actions de la Société immobilière du Québec remises au ministre des Finances et des avances de 448 M\$ consenties à cette dernière lors de la cession de biens à cette Société.
- (9) Incluant une augmentation de 1 078 M\$ pour la variation de change non amortie sur les emprunts en devises étrangères dont 414 M\$ portés à la dette nette en 1984-1985 et 664 M\$ en 1985-1986.
- (10) Y compris une réduction de 25 M\$ en 1985-1986 et de 1 M\$ en 1987-1988 pour tenir compte des actions de la Société des établissements de plein air du Québec attribuées au ministre des Finances lors de la cession de biens à cette Société.
- (11) Au 1^{er} avril 1986, la dette nette a été augmentée de 14 M\$ suite à la radiation du placement en actions dans la Raffinerie de sucre du Québec.
- (12) Au cours de l'exercice 1986-1987, la dette nette a été diminuée de 9 M\$ suite à la réduction des crédateurs – contrats de location-acquisition du 31 mars 1986.
- (13) Y compris une augmentation de 26 M\$ pour tenir compte du redressement apporté aux emprunts afin de rendre la comptabilisation des fonds d'amortissement conforme aux conventions comptables en vigueur.
- (14) En 1992-1993, la dette nette a été diminuée de 1 M\$ pour tenir compte des actions de la Société des établissements de plein air du Québec attribuées au ministre des Finances lors de la cession de biens à cette Société.
- (15) En 1994-1995, la dette nette a été augmentée de 19 M\$ pour tenir compte de la radiation du placement en actions dans la Société générale des industries culturelles.
- (16) La dette nette a été diminuée de 3 M\$ en 1996-1997 pour tenir compte de la portion du gain non réalisé lors de la vente de la participation de SOQUIP dans Noverco inc. (action détenue par la Caisse de dépôt et placement du Québec).
- (17) La dette nette a été augmentée de 21 387 M\$ dont 13 173 M\$ pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite, 6 693 M\$ pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du Gouvernement, 731 M\$ pour la modification de la méthode de comptabilisation des emprunts, 461 M\$ pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public, 353 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations et -24 M\$ pour l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec sur leur coût à la date d'acquisition.
- (18) La dette nette a été augmentée de 332 M\$ dont 217 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations, 25 M\$ pour la comptabilisation des crédateurs et frais à payer, 97 M\$ pour la correction des autres comptes, et -7 M\$ pour l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec sur leur coût à la date d'acquisition.
- (19) La dette nette a été augmentée de 333 M\$ dont 359 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations et -26 M\$ pour l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec sur leur coût à la date d'acquisition.

ÉTATS FINANCIERS

CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Le Gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances en conformité avec la Loi sur l'administration financière (L.Q., 2000, c. 15, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables énumérées à la note complémentaire 1.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances tient la comptabilité du gouvernement du Québec en maintenant un registre centralisé des opérations financières et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du Gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et de l'information financière.

Le Gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour vérification, au Vérificateur général qui expose dans son rapport à l'Assemblée nationale la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion.

Les états financiers faisant partie des Comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le contrôleur des Finances,

Le sous-ministre des Finances,

Nathalie Tremblay, CA

Gilles Godbout

Québec, le 7 décembre 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les états financiers consolidés suivants du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2000 :

- résultats de fonctionnement;
- variation de la dette nette;
- situation financière;
- surplus financiers et de financement;
- immobilisations.

La responsabilité de la préparation de ces états financiers incombe au ministre des Finances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction des ministères et des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

DÉPENSES DE TRANSFERT

Des dépenses de transfert de 300 millions de dollars pour le réseau de la santé et des services sociaux ont été portées aux opérations de l'année financière terminée le 31 mars 1999 même si les faits donnant lieu aux transferts n'étaient pas survenus à cette date. À mon avis, le critère permettant leur constatation n'était pas rempli puisque les dépenses financées par ce transfert n'étaient pas encore effectuées au 31 mars 1999. Cette pratique est contraire aux conventions comptables du gouvernement et aux recommandations du Comité sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant ce type de transfert. Puisque les faits donnant lieu au transfert sont survenus au cours de l'exercice, ces dépenses de transfert de 300 millions de dollars auraient dû être inscrites dans l'année financière terminée le 31 mars 2000 au lieu de l'année financière terminée le 31 mars 1999.

PROVISION POUR PERTES SUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES

Investissement-Québec établit la provision pour pertes sur ses interventions financières garanties par le gouvernement en fonction des risques de crédit et des interventions en cours. Le gouvernement inscrit une provision différente pour ces mêmes interventions en fonction de sa propre évaluation des risques de crédit et sur la base des interventions autorisées plutôt qu'en cours. À mon avis, la provision établie par Investissement-Québec est adéquate parce qu'elle est évaluée en fonction de la comptabilité d'exercice et d'une analyse rigoureuse des risques de crédit. Le gouvernement aurait donc dû porter à ses livres la provision calculée par Investissement-Québec. Le fait de ne pas avoir inscrit une provision appropriée a eu pour conséquence de surévaluer le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2000 de 24,6 millions de dollars (sous-évaluer de 101 millions de dollars le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 1999) et de surévaluer la provision pour pertes sur les interventions financières garanties et la dette nette de 88,4 millions de dollars (31 mars 1999: 113 millions de dollars - montant redressé) à cette date.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (suite)

ENGAGEMENTS POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS (RREGOP) ET LE RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS (RRAPSC)

Le passif inscrit au compte «Régimes de retraite» au 31 mars 2000 pour le service régulier du RREGOP, excluant celui de l'administration supérieure, s'élève à 18 177 millions de dollars et celui pour le RRAPSC s'élève à 524 millions de dollars (31 mars 1999: 16 751 et 480 millions de dollars). Ces deux régimes sont à coûts partagés, c'est-à-dire que leur coût respectif, soit la cotisation annuelle qui en découle, est partagé dans des proportions préétablies entre l'employeur et les participants. Ce partage de la cotisation annuelle crée un engagement pour le gouvernement au regard du financement de ces régimes, engagement dont la valeur correspond à la caisse qu'il aurait constituée s'il avait versé ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants. Dans le cas du RREGOP, la valeur de cette caisse était estimée à 33 060 millions de dollars au 31 décembre 1999 (31 décembre 1998: 29 391 millions de dollars). Quant au RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées dans le Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le gouvernement était évaluée à 624 millions de dollars (31 décembre 1998: 560 millions de dollars), à cette même date.

Dans la note 5 de ses états financiers, le gouvernement ne reconnaît pas clairement avoir contracté des engagements pour le financement de ces régimes. En effet, il n'y indique pas que les engagements auxquels il fait référence découlent du partage de la cotisation annuelle établi en fonction des dispositions législatives de ces régimes et des conventions collectives qu'il a négociées depuis leur instauration. Relativement à des engagements de 33 060 millions de dollars et de 624 millions de dollars (31 décembre 1998: 29 391 et 560 millions de dollars), respectivement pour le RREGOP et le RRAPSC, 18 177 millions de dollars et 524 millions de dollars (31 mars 1999: 16 751 et 480 millions de dollars) sont déjà comptabilisés à titre de passif, au 31 mars 2000.

Bien que ces engagements n'aient pas d'effet sur le passif, la dette nette et le surplus de l'année financière terminée le 31 mars 2000, il est nécessaire d'en faire une divulgation appropriée pour que le lecteur des états financiers soit en mesure d'évaluer l'état des finances du gouvernement.

À mon avis, à l'exception des effets de la comptabilisation inappropriée des dépenses mentionnées dans les paragraphes précédents et de la divulgation inappropriée par le gouvernement de ses engagements quant au financement du RREGOP et du RRAPSC, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date, selon les conventions comptables mentionnées à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q. c. V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application rétroactive des modifications aux conventions comptables expliquées à la note 2, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, FCA

Québec, le 7 décembre 2000

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	2000		1999
	<u>Budget</u> *	<u>Résultats réels</u>	<u>Résultats réels</u> <small>(note 13)</small>
5 REVENUS (note 3)			
Impôt sur le revenu et les biens	23 022	24 053	23 005
Taxes à la consommation	8 556	8 954	8 585
Droits et permis	1 402	1 490	1 362
Revenus divers	2 367	2 487	2 399
Revenus provenant des entreprises du Gouvernement	2 937	3 943	3 131
Revenus autonomes	38 284	40 927	38 482
Transferts du gouvernement du Canada	6 908	6 352	8 090
Total des revenus	45 192	47 279	46 572
6 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	14 067	15 335	14 981
Éducation et culture	10 077	10 555	10 203
Soutien aux personnes et aux familles	4 778	4 782	4 961
Économie et environnement	5 366	5 894	5 647
Gouverne et justice	3 305	3 311	3 467
Sous-total	37 593	39 877	39 259
Service de la dette	7 599	7 372	7 187
Total des dépenses	45 192	47 249	46 446
Surplus	--	30	126

* Les données sont établies à partir des prévisions de revenus et de dépenses annoncées au Discours sur le budget 1999-2000 du 9 mars 1999.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	88 461	88 377
Redressement:		
Créditeurs et frais à payer (note 2a)	25	25
Autres comptes (note 2b)	97	97
Solde au début redressé	88 583	88 499
Surplus	(30)	(126)
Augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations (note 2c)	359	217
	329	91
Excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec sur leur coût à la date d'acquisition	(26)	(7)
Variation annuelle de la dette nette	303	84
SOLDE À LA FIN	88 886	88 583

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2000</u>	<u>1999</u> (note 2)
PASSIF		
7	2 282	1 617
8	9 258	9 012
	1 013	172
	39 337	40 428
9	61 715	61 975
10		
	6 136	5 715
11	3 319	3 282
	1 110	1 183
	124 170	123 384
AVOIRS FINANCIERS		
12	703	2 930
13	6 904	6 103
14	17 123	15 116
15	1 794	1 753
16	1 514	2 001
	6 136	5 715
	1 110	1 183
	35 284	34 801
	88 886	88 583
DETTE NETTE		
Dettes nettes représentées par:		
	6 693	6 233
	82 193	82 350
	88 886	88 583

- . Engagements et éventualités (note 11)
- . Opérations de nature fiduciaire exercées par des organismes et fonds du Gouvernement (annexe 18)

Le contrôleur des Finances,

Le sous-ministre des Finances,

Nathalie Tremblay, CA

Gilles Godbout

Québec, le 7 décembre 2000

ÉTAT CONSOLIDÉ DES SURPLUS FINANCIERS ET DE FINANCEMENT
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	2000		1999	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus		30		126
Eléments n'affectant pas les liquidités :				
Quote-part du Gouvernement dans les résultats des entreprises inscrite aux revenus moins les dividendes déclarés	(1 798)		(1 282)	
Créances douteuses	443		594	
Congés de maladie et vacances	66		60	
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	18		154	
Charge de retraite (note 5)	1 077		930	
Frais d'intérêt relatifs aux régimes de retraite (note 5)	2 851		2 500	
Amortissement des immobilisations	709		664	
Amortissement des frais reportés	2		111	
Amortissement de la perte de change non réalisée	200		293	
Amortissement de l'escompte et de la prime	116	3 684	120	4 144
		<u>3 714</u>		<u>4 270</u>
Régimes de retraite				
Prestations et autres paiements	(2 336)		(2 624)	
Cotisations des salariés et des employeurs autonomes	148	(2 188)	214	(2 410)
		<u>148</u>		<u>214</u>
Comptes à fin déterminée (annexe 8)				
Paiements et autres débits	(339)		(301)	
Rentrées et autres crédits	331	(8)	328	27
		<u>331</u>		<u>328</u>
Variation du passif et des avoirs financiers reliés au fonctionnement		580		(235)
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		<u>2 098</u>		<u>1 652</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Variation de la participation dans les entreprises du Gouvernement				
Placements effectués		(212)		(184)
Placements réalisés		29		86
		<u>(183)</u>		<u>(98)</u>
Variation des placements à long terme				
Placements effectués		(284)		(333)
Placements réalisés		154		183
		<u>(130)</u>		<u>(150)</u>
Immobilisations				
Acquisitions		(1 106)		(976)
Dispositions		38		95
		<u>(1 068)</u>		<u>(881)</u>
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement		<u>(1 381)</u>		<u>(1 129)</u>
SURPLUS FINANCIERS NETS		<u><u>717</u></u>		<u><u>523</u></u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DES SURPLUS FINANCIERS ET DE FINANCEMENT (suite)
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts		
Emprunts effectués	6 080	9 651
Emprunts remboursés	<u>(6 212)</u>	<u>(7 161)</u>
	(132)	2 490
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite:		
Versements	(2 612)	(944)
Réinvestissement des revenus de placements du fonds	(219)	(86)
Variation des liquidités ⁽¹⁾	<u>2 246</u>	<u>(1 983)</u>
FINANCEMENT NET	<u>(717)</u>	<u>(523)</u>

⁽¹⁾ Les liquidités comprennent les placements temporaires diminués du découvert bancaire, excluant les chèques en circulation ainsi que les espèces et effets en main et dépôts en circulation.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES IMMOBILISATIONS
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Bâtiment</u>	<u>Aména- gement</u>	<u>Réseau complexe</u>	<u>Matériel et équipe- ment</u>	<u>Dévelop- pement informatique</u>	<u>2000 Total</u>	<u>1999 Total</u>
Coût des immobi- lisations - solde d'ouverture redressé	302	3 260	156	10 533	1 296	503	16 050	15 755
Acquisitions	22	133	11	538	253	149	1 106	976
Dispositions		(63)	(6)	(1)	(23)	(3)	(96)	(147)
Coût des immobi- lisations - solde de clôture	<u>324</u>	<u>3 330</u>	<u>161</u>	<u>11 070</u>	<u>1 526</u>	<u>649</u>	<u>17 060</u>	<u>16 584</u>
Amortissement cumulé - solde d'ouverture redressé		1 606	86	7 267	595	162	9 716	9 739
Dépenses d'amortissement		96	10	362	157	84	709	664
Incidence des dispositions		(42)	(5)		(10)	(1)	(58)	(52)
Amortissement cumulé - solde de clôture		<u>1 660</u>	<u>91</u>	<u>7 629</u>	<u>742</u>	<u>245</u>	<u>10 367</u>	<u>10 351</u>
Immobilisations (note 4)	<u>324</u>	<u>1 670</u>	<u>70</u>	<u>3 441</u>	<u>784</u>	<u>404</u>	<u>6 693</u> ⁽¹⁾	<u>6 233</u> ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Y compris des immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition de 225 millions de dollars en 1999-2000 (249 millions de dollars en 1998-1999).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions ci-après énumérées. Les renseignements compris dans ses états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs estimations et jugements.

PÉRIMÈTRE COMPTABLE

Le périmètre comptable du Gouvernement englobe les ministères, les organismes, les entreprises et les fonds spéciaux qui doivent rendre compte de la gestion de leurs opérations et ressources financières soit à un ministre, soit directement à l'Assemblée nationale et qui appartiennent au Gouvernement ou sont sous son contrôle. Ils sont énumérés en annexe aux états financiers.

Les opérations de nature fiduciaire exercées par certains organismes et fonds sont exclues du périmètre comptable du Gouvernement. Ces organismes et fonds sont énumérés en annexe aux états financiers.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes du Fonds consolidé du revenu et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du Gouvernement, à l'exception des entreprises du Gouvernement, sont homogénéisés et combinés ligne par ligne selon les conventions comptables décrites ci-après; les opérations et les soldes interentités sont éliminés.

Les entreprises du Gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En conséquence, la participation dans ces entreprises est enregistrée au coût, lequel est, d'une part, ajusté annuellement de la quote-part du Gouvernement dans les résultats de ces entreprises avec contrepartie aux revenus et, d'autre part, réduit de la part des dividendes versés ou déclarés par l'entreprise qui revient au Gouvernement. Une entreprise du Gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes:

- a) elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- b) elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- c) elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du Gouvernement;
- d) elle peut, dans le cours normal de ses activités, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du Gouvernement.

REVENUS

Les revenus provenant des impôts sur les revenus et les biens, des taxes à la consommation, des droits, des permis, amendes et confiscations sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus, déduction faite des remboursements et des autres montants déductibles en vertu de la législation pertinente. Les cotisations et les comptes émis avant la fin de l'année financière sont portés à ces revenus.

Les revenus découlant des transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ils sont reçus à ce titre. Cependant, les réclamations émises et les estimations de revenus provenant des transferts reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les dépenses s'y rattachant sont effectuées.

Les autres revenus sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. À l'égard des intérêts créditeurs, la comptabilisation cesse lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr.

DÉPENSES

Les dépenses comprennent le coût des biens et services acquis au cours de l'année financière à l'exception des immobilisations pour lesquelles un amortissement annuel est comptabilisé.

Les transferts sont comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les transferts ont été autorisés et lorsque les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

PASSIF

Créditeurs et frais à payer

Comptes à fin déterminée

La Loi sur l'administration financière (L.Q., 2000, c. 15) prévoit la création de comptes à fin déterminée dans lesquels peuvent être déposées les sommes reçues en fonction d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin spécifique. Ainsi, certains montants encaissables ou payables, reliés à des programmes à frais partagés sans compensation fiscale ou à diverses compensations de tiers, sont inscrits dans des comptes à fin déterminée.

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du Gouvernement sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des emprunts et autres interventions financières garantis sont comptabilisées au passif lorsqu'une perte est probable. La variation annuelle de cette provision est portée aux dépenses.

La provision représentant les pertes probables est évaluée en utilisant un taux basé sur l'expérience passée en matière de pertes sur chacun des programmes de garanties. Les garanties spéciales sont regroupées selon leur niveau de risque.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite gouvernementaux sont des régimes à prestations déterminées. Dans le cadre de la préparation des états financiers du Gouvernement, les obligations au titre des prestations constituées sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Gouvernement, concernant notamment l'inflation, l'intérêt et les salaires des employés. La méthode utilisée est toutefois redressée pour tenir compte de la façon dont les prestations sont gagnées par les salariés.

Charge totale relative aux régimes

Le coût annuel des prestations constituées de tous les régimes y compris le coût des modifications aux régimes ainsi que les amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels sont portés aux dépenses avec contrepartie au compte «Régimes de retraite», soit le passif au titre des régimes. Les modifications des hypothèses actuarielles font partie des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou pertes actuariels.

Dans le cas du Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite de certains

enseignants (RRCE) et des transferts du RRE et du RRF au RREGOP, les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels sont amortis en ligne droite (méthode linéaire) sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à l'ensemble de ces régimes. Les redressements relatifs aux estimations découlant des gains et pertes actuariels des autres régimes de retraite sont toutefois amortis sur une période correspondant à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants à chacun des régimes.

La charge totale relative aux régimes comprend également les frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées avec contrepartie au passif du compte «Régimes de retraite». Les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite formé pour pourvoir au paiement des prestations de ces régimes sont pris en compte dans le calcul des frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé lors de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Les frais d'émission sont comptabilisés comme frais reportés puis amortis sur la durée de chaque emprunt.

La valeur des emprunts en monnaies étrangères est ajustée selon les taux de change en vigueur à la date de l'arrêté des comptes et les variations sont inscrites comme gain ou perte de change non réalisé, puis amorties sur la durée de chaque emprunt.

Les gains ou pertes sur les instruments financiers sont reportés et amortis sur la durée restante de chaque contrat; cependant, les gains ou pertes de change sur des contrats à court terme visant à couvrir la dette à long terme sont amortis sur la durée restante du portefeuille d'emprunts dans la devise concernée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception des escomptes et des primes qui sont amortis selon le taux de rendement effectif de chaque emprunt.

AVOIRS FINANCIERS

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Les débiteurs et les prêts et avances sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen de provisions pour moins-values.

La participation dans les entreprises du Gouvernement est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont réduits de toute moins-value durable. Cette moins-value est imputée aux opérations de l'année financière où elle est constatée.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont des avoirs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Elles comprennent les terrains, les bâtiments, les aménagements tels ceux des parcs et des bases de plein air, les réseaux complexes tels les barrages, les canaux, les routes et les ponts, le matériel et l'équipement incluant les véhicules et les meubles, et le développement informatique.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile; elles sont une composante de la dette nette. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles. Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés qui sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, les terrains sont inscrits à leur valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes non compris dans le périmètre comptable du Gouvernement pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont déduites du coût de ces derniers.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

a) Crédoiteurs et frais à payer

La dépense de transfert relative au paiement de l'intérêt incluse à l'aide financière aux producteurs tant pour le financement agricole que forestier est inscrite selon la comptabilité d'exercice, alors qu'auparavant elle était inscrite selon la comptabilité de caisse.

Depuis le 1er avril 1996, le Gouvernement comptabilise les obligations découlant des congés de maladie et de vacances dus aux employés à titre de passif au compte «Congés de maladie et vacances». Pour certains organismes, ces obligations ont été inscrites au cours de l'exercice, alors qu'auparavant ces organismes comptabilisaient ces avantages lorsqu'ils étaient utilisés.

Ces modifications comptables, appliquées rétroactivement, ont eu pour effet d'augmenter les postes suivants:

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en millions de dollars)	
Créditeurs et frais à payer	25	25
Dettes nettes	25	25

b) Autres comptes

Lors de l'établissement de la valeur comptable nette des immobilisations, au 31 mars 1998, des pertes de change non réalisées ont été comptabilisées au poste «Autres comptes» alors qu'elles auraient dû être portées à la dette nette.

Cette modification comptable, appliquée rétroactivement, a eu pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants:

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en millions de dollars)	
Autres comptes	(97)	(97)
Dettes nettes	97	97

c) Immobilisations

Les corrections suivantes ont été apportées à la valeur comptable nette des immobilisations au 1^{er} avril 1999.

Des biens qui avaient été inscrits aux catégories «Bâtiment» et «Aménagement» et amortis aux taux de ces catégories ont été reclassés à la catégorie «Terrain» et, pour d'autres, des moins-values ont été constatées.

Ces modifications comptables appliquées rétroactivement, mais sans redressement des états financiers des exercices antérieurs, ont eu pour effet d'augmenter ou diminuer les postes suivants:

	<u>2000</u>
	(en millions de dollars)
Surplus	6
Dette nette – immobilisations	101
Dette nette – déficits accumulés	(101)

3. REVENUS

SELON LA LÉGISLATION PERTINENTE, LES REVENUS SONT INSCRITS APRÈS DÉDUCTION DES MONTANTS SUIVANTS:

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en millions de dollars)	(redressé)
Impôt sur le revenu des particuliers:		
Crédits d'impôt remboursables:		
Taxe de vente	466	367
Frais de garde	246	200
Autres	37	40
Remboursements d'impôts fonciers	257	187
Allocations d'aide aux familles	79	76
	<u>1 085</u>	<u>870</u>
Impôt des sociétés:		
Crédits d'impôt remboursables:		
Crédits d'impôt des grandes sociétés	179	189
Recherche scientifique et développement expérimental	169	143
Productions cinématographiques	88	104
Pertes autres que perte en capital	42	49
Autres	102	25
	<u>580</u>	<u>510</u>
Droits et permis:		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	196	207
Contrôle routier	34	34
Crédits de droits miniers remboursables pour pertes afférentes à des frais d'exploration et d'immobilisations et autres	7	14
	<u>237</u>	<u>255</u>
	<u>1 902</u>	<u>1 635</u>

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et présentées à la dette nette. Elles sont amorties selon les méthodes suivantes en fonction de leur durée de vie utile:

Catégorie	Méthode d'amortissement	Durée
Bâtiment	Linéaire et intérêts composés	10 à 50 ans
Aménagement	Linéaire et intérêts composés	5 à 10 ans
Réseau complexe	Linéaire	10 à 40 ans
Matériel et équipement	Linéaire	3 à 20 ans
Développement informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et de vidéos et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

5. RÉGIMES DE RETRAITE

Le gouvernement du Québec contribue à plusieurs régimes de retraite pour l'ensemble de ses employés. Les participants à ces régimes sont les employés des secteurs public et parapublic, les membres de l'Assemblée nationale et les juges de la Cour du Québec.

RÉGIMES DE RETRAITE

	Nombre estimé de participants au 31 décembre 1999	Nombre de prestataires au 31 décembre 1999
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	460 000	95 994
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	20 900	9 590
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)	14 925 *	41 608
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	4 950 *	25 922
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	4 000	3 268
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	2 900	806
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	302	58
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	280	271
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	125	267
	<u>508 382</u>	<u>177 784</u>

* Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux adhérents.

Ces régimes sont à «prestations déterminées» ce qui signifie qu'ils garantissent un revenu déterminé aux participants au moment de la retraite, calculé en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont généralement indexées au coût de la vie pour la partie acquise avant le 1^{er} juillet 1982 et après cette date, elles sont partiellement indexées.

-
- Il y a deux catégories de régimes de retraite: ➤ les régimes de retraite à coûts partagés;
➤ les régimes de retraite à solde du coût.

Régimes de retraite à coûts partagés

Dans le cas du RREGOP, le Gouvernement assume 50 % des coûts pour les années de service à partir du 1^{er} juillet 1982, et 58,33 % (7/12), pour les années de service avant le 1^{er} juillet 1982. Les cotisations des participants et les contributions des employeurs autonomes au RREGOP sont versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Dans le cas du RRAPSC, le Gouvernement assume 46 % des coûts et les employés une proportion de 54 %. Les cotisations des employés sont versées au Fonds consolidé du revenu.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels les employeurs assument la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants. C'est le cas de tous les régimes du Gouvernement autres que le RREGOP et le RRAPSC. Les cotisations des participants et des employeurs autonomes de tous ces régimes sont versées au Fonds consolidé du revenu. Le Gouvernement assume donc la différence entre le coût du régime et les cotisations versées par les participants et les employeurs autonomes.

Valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite

La valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite pour le service rendu à une date donnée est évaluée, par les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en utilisant la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services en prenant en considération, entre autres, les hypothèses à long terme de nature économique les plus probables.

Hypothèses économiques à long terme:

- Rendement, net d'inflation	4,70 %
- Taux d'inflation	3,00 %
- Progression des salaires, nette d'inflation	1,25 %

Passif du Gouvernement au titre des régimes de retraite

La comptabilisation du passif du Gouvernement au titre des régimes de retraite est effectuée conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés à l'égard des régimes de retraite du secteur public.

Le passif inscrit des régimes de retraite est établi sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées pour l'ensemble des régimes de retraite, en tenant compte de certains redressements relatifs aux gains et pertes actuariels constatés lors des évaluations actuarielles triennales. Ces gains et pertes sont amortis selon la convention comptable établie à cet égard. Le passif du Gouvernement au titre des régimes de retraite comprend également des frais d'intérêts calculés sur la base de la valeur des obligations actuarielles au titre des prestations constituées à une date donnée pour l'ensemble des régimes de retraite.

Le passif inscrit au compte «Régimes de retraite» du Gouvernement est estimé à 44 377 millions de dollars au 31 mars 2000 pour l'ensemble des régimes, dont 21 063 millions de dollars pour le RREGOP, le régime de retraite le plus important, comme le montre le tableau ci-dessous faisant état du détail du compte «Régimes de retraite» pour les principaux régimes.

PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

	Obligations actuarielles au titre des prestations constituées	Redresse- ments	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 2000	Passif au titre des régimes de retraite au 31 mars 1999
		(en millions de dollars)		
RREGOP				
- service régulier	19 197	(648)	18 549	17 069
- service transféré	2 663	(149)	2 514	2 492
RRE et RRCE	15 203	(456)	14 747	14 629
RRF	5 499	(130)	5 369	5 381
Autres	3 161	37	3 198	3 066
	45 723	(1 346)	44 377	42 637
Fonds d'amortissement ⁽¹⁾	(5 040)		(5 040)	(2 209)
	40 683	(1 346)	39 337	40 428

⁽¹⁾ En vertu de la Loi sur l'administration financière (L.Q., 2000, c. 15, article 8), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du Fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au compte «Régimes de retraite», pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite. Les actifs du Fonds d'amortissement sont comptabilisés à une valeur axée sur la valeur marchande. Au cours de l'année financière 1999-2000, le ministre a investi 2 612 millions de dollars au Fonds d'amortissement des régimes de retraite. Au 31 mars 2000, un revenu de 219 millions de dollars (86 millions de dollars en 1999) a été réinvesti au Fonds d'amortissement, lequel montant a été pris en compte dans le calcul des frais d'intérêts à l'égard des régimes de retraite.

Évaluations actuarielles et estimations subséquentes

Les estimations les plus récentes produites et émises en 2000 ont été établies à partir des évaluations actuarielles au 31 décembre 1997 pour le RRAPSC, au 31 décembre 1996 pour le RREGOP, le RRE, le RRF, le RRCE, le RRMSQ, le RRMAN et le RRJCQ, et au 31 décembre 1994 pour le RREFQ.

CHARGE TOTALE RELATIVE AUX RÉGIMES

	2000	1999
	(en millions de dollars)	
Charge de retraite		(note 13)
Coût des prestations constituées excluant les frais d'intérêts	1 042	1 054
Cotisations des salariés	(124)	(206)
Cotisations des employeurs autonomes	(24)	(8)
	894	840
Coût des modifications ⁽¹⁾	44	--
Amortissement des redressements relatifs aux estimations découlant des gains ou des pertes actuariels	139	90
	1 077	930
Frais d'intérêts relatifs aux régimes de retraite	2 632 ⁽²⁾	2 414 ⁽²⁾
Total	3 709	3 344

⁽¹⁾ En vertu de la Loi modifiant le régime de retraite des secteurs public et parapublic (L.Q., 2000, c. 32), le Gouvernement a bonifié le RRPE en ce qui concerne les critères d'admissibilité à la retraite en accordant aux participants, pour les services acquis au 31 décembre 1999, une rente de retraite calculée d'après le salaire moyen des trois années les mieux rémunérées et un nouveau critère permanent d'admissibilité à la retraite sans réduction actuarielle, soit le facteur 88 avec un minimum de 55 ans d'âge.

⁽²⁾ Y compris un montant de 219 millions de dollars en 1999-2000 (86 millions de dollars en 1998-1999) des revenus de placements du Fonds d'amortissement.

FINANCEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

Évaluations actuarielles à des fins de financement pour le service régulier des régimes de retraite à «coûts partagés» (RREGOP et RRAPSC)

Conformément à la loi, les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle à des fins de financement pour chacun des régimes, c'est-à-dire pour déterminer les taux de cotisation des régimes. Pour les fins de ces évaluations, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties de même que des hypothèses économiques plus conservatrices que celles utilisées pour les évaluations aux fins de la comptabilisation.

Selon ces évaluations, l'engagement du Gouvernement aux fins de financement est calculé comme étant la caisse qu'il aurait constituée s'il avait eu à verser, depuis 1973, ses cotisations sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer le taux de cotisation des participants. Cette caisse, dans le cas du RREGOP, était estimée, au 31 décembre 1999, à 33 060 millions de dollars (29 391 millions de dollars en 1998). Dans le cas du RRAPSC, pour lequel les cotisations des employés ont été versées au Fonds consolidé du revenu, la valeur de la caisse qu'auraient constituée les employés et le Gouvernement était de 624 millions de dollars à cette même date (560 millions de dollars en 1998). L'écart entre ces caisses et le passif inscrit au titre de ces deux régimes représente une somme non exigible qui n'a pas à être comptabilisée au passif du Gouvernement. Cet écart découle d'hypothèses économiques et de méthodologies différentes.

Selon les évaluations produites aux fins de financement, à partir des données arrêtées au 31 décembre 1993, le taux de cotisation du Gouvernement pour le service régulier du RREGOP jusqu'au 31 décembre 1999 correspondait à 4,80 % des salaires admissibles pour les participants syndicables (4,10 % pour les participants non syndicables). En octobre 1998, les actuaires ont déposé une évaluation actuarielle sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1996 mettant à jour l'évaluation précédente. De plus, à la suite d'une entente intervenue entre le Gouvernement et les représentants des employés en décembre 1999, des modifications ont été introduites au RREGOP à compter du 1^{er} janvier 2000 sur la base de cette évaluation. Ainsi, depuis cette date, le taux de cotisation du Gouvernement pour le service régulier correspond à 3,12 % du salaire pour les participants syndicables (0,40 % pour les participants non syndicables).

6. EMPRUNTS

Les emprunts convertis en dollars canadiens sont présentés ci-dessous par monnaies et par années d'échéance. Les unités monétaires par monnaies tiennent compte des contrats d'échange de devises:

Monnaie ⁽¹⁾	2000			1999		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré % (redressé)
En dollar canadien	42 106	42 106 ⁽²⁾	7,69	43 900	43 900	7,83
En dollar américain	8 788	12 774	7,36	5 728	8 647	7,44
En yen japonais	465 527	6 592	4,30	511 457	6 521	4,17
En franc suisse	1 583	1 384	4,13	2 522	2 578	4,13
En mark allemand	140	100	5,85	1 386	1 156	5,15
En franc français	1 918	407	6,55	2 898	720	6,85
En livre sterling				198	483	9,73
En euro	132	184	5,25	(117)	(190)	4,69
		63 547	6,92 %		63 815	6,96 %
Moins:						
Fonds d'amortissement		1 832			1 840	
Total		61 715			61 975	

(1) Les unités monétaires en monnaies étrangères sont converties en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars.

(2) Le Gouvernement détenait 65 millions de dollars de ses titres au 31 mars 2000 (365 millions de dollars en 1999).

Note: Un sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts est présenté à l'annexe 9.

Année d'échéance	En dollar canadien	En dollar américain	En yen japonais	En franc suisse	Autres	Total 2000 (en millions de dollars)
2001	6 288	1 675	708			8 671
2002	4 591	449		12	1	5 053
2003	3 201	242		72		3 515
2004	3 656			156		3 812
2005	4 013	145		298	1	4 457
	21 749	2 511	708	538	2	25 508
2006-2010	10 199	2 704	1 801	846	588	16 138
2011-2015	1 669	145	2 195			4 009
2016-2020	533	872	1 605		101	3 111
2021-2025	1 956	2 250	283			4 489
2026-2030	4 084	3 638				7 722
2031 et plus	505	233				738
Total	40 695	12 353	6 592	1 384	691	61 715

Note: Cet échéancier tient compte d'un montant de 2 094 millions de dollars en 2001 pour les bons du trésor et il est établi en tenant compte, pour les obligations remboursables à demande, d'une prévision de remboursement de 522 millions de dollars en 2001, 416 millions de dollars en 2002, 333 millions de dollars en 2003, 269 millions de dollars en 2004, 203 millions de dollars en 2005 et 738 millions de dollars pour les années 2006-2010. Par ailleurs, les montants en dollars canadiens et américains tiennent compte des fonds d'amortissement.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de remboursement des emprunts venant à échéance et de maintenir ses liquidités au niveau désiré, le Gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion active de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le Gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque par l'utilisation des divers instruments financiers dérivés à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au remboursement des intérêts et du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, le Gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre.

La valeur à l'état de la situation financière de ces contrats en devises est présentée par monnaies aux annexes 9 à 11. Ces contrats viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2008.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le Gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces contrats permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe en taux variables ou, vice versa, sur une valeur nominale de référence. Le Gouvernement gère la dette en utilisant des instruments financiers dérivés à court terme dans le but d'en contrôler le risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles; un tel événement pouvant entraîner des pertes financières pour le Gouvernement. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le Gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles pour chacun des contrepartistes.

Une limite de crédit est accordée à chaque contrepartiste en fonction principalement de leur cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les montants dus par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le Gouvernement négocie avec des grandes institutions financières qui possèdent une cote de crédit équivalente ou supérieure à la sienne.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Gouvernement ne puisse rencontrer, à court terme, ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le Gouvernement a obtenu de différentes institutions bancaires canadiennes des marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens.

De plus, le Gouvernement dispose, auprès d'un syndicat bancaire, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains.

Au 31 mars 2000, aucun tirage n'est en cours sur ces marges et conventions de crédit.

8. EMPRUNTS POUR FINANCER LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DE L'ÉDUCATION ET LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Les emprunts effectués par le Gouvernement pour des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des entreprises du Gouvernement sont présentés distinctement au passif. En contrepartie de ces emprunts, des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du Gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que les emprunts et inscrites à titre d'avoirs financiers.

Les emprunts convertis en dollars canadiens sont présentés ci-après par monnaies et par années d'échéance. Les unités monétaires par monnaies tiennent compte des contrats d'échange de devises:

Monnaie ⁽¹⁾	2000			1999		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien <small>(en millions de dollars)</small>	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien <small>(en millions de dollars)</small>	Taux d'intérêt moyen pondéré % <small>(redressé)</small>
En dollar canadien	6 155	6 155	<u>6,74 %</u>	5 727	5 727	<u>6,80 %</u>
Moins:						
Fonds d'amortissement		19			12	
Total		<u>6 136</u>			<u>5 715</u>	

⁽¹⁾ Les unités monétaires en monnaies étrangères sont converties en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars.

Note: Un sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts est présenté à l'annexe 10.

Année d'échéance	2000
	En dollar canadien
	(en millions de dollars)
2001	1 131
2002	137
2003	1 152
2004	891
2005	86
	3 397
2006-2010	2 168
2011-2015	187
2016-2020	21
2021-2025	363
Total	6 136

Note: Cet échéancier tient compte d'un montant de 624 millions de dollars venant à échéance en 2001 pour les bons du trésor.

9. EMPRUNTS POUR FINANCER DES TRAVAUX D'ORGANISMES MUNICIPAUX

Dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, le Gouvernement s'engage, selon une entente signée conjointement avec les municipalités et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), à contribuer au financement du coût des travaux en remboursant le capital et les intérêts selon les échéances des emprunts contractés par la SQAE.

Les emprunts convertis en dollars canadiens sont présentés ci-dessous par monnaies et par années d'échéance. Les unités monétaires par monnaies tiennent compte des contrats d'échange de devises:

Monnaie ⁽¹⁾	2000			1999		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien <small>(en millions de dollars)</small>	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien <small>(en millions de dollars)</small>	Taux d'intérêt moyen pondéré %
En dollar canadien	3 319	3 319	8,66 %	3 282	3 282	8,93 %

⁽¹⁾ Les unités monétaires en monnaies étrangères sont converties en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars.

Note: Un sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts est présenté à l'annexe 11.

Année d'échéance	2000
	En dollar canadien
	(en millions de dollars)
2001	910
2002	279
2003	399
2004	593
2005	270
	2 451
2006-2010	818
2011-2015	50
Total	3 319

Note: Cet échéancier tient compte d'un montant de 246 millions de dollars venant à échéance en 2001 pour les bons du trésor.

10. PROVISION POUR FINANCER LES IMMOBILISATIONS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29), de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), de la Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2) et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5), le Gouvernement a créé des fonds d'amortissement ayant pour objet, à même les sommes déposées par le ministre responsable, d'acquitter les emprunts (principal et intérêts) pour le financement des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les actifs nets détenus par ces fonds d'amortissement se répartissent comme suit:

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en millions de dollars)	
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts:		
de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec	214	197
de commissions scolaires du Québec	338	408
d'établissements universitaires du Québec	254	247
d'organismes de santé et de services sociaux du Québec	304	331
	<u>1 110</u>	<u>1 183</u>

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- A) Les engagements pour des transferts à des commissions scolaires et institutions d'enseignement, des établissements de santé et de services sociaux, des municipalités et des organismes municipaux, et d'autres bénéficiaires, pour le remboursement du principal de leurs emprunts contractés pour des dépenses en capital et pour leurs autres dépenses en capital ainsi que certains autres engagements, sont présentés sommairement à l'annexe 17. Ces engagements totalisent 19 103 millions de dollars au 31 mars 2000 (18 460 millions de dollars au 31 mars 1999: montant redressé).
- B) Les interventions financières garanties nettes s'élèvent à 45 365 millions de dollars au 31 mars 2000 (45 687 millions de dollars au 31 mars 1999) dont 38 165 millions de dollars au 31 mars 2000 (39 128 millions de dollars au 31 mars 1999) se rapportant aux garanties d'emprunts d'Hydro-Québec. Ces interventions financières garanties nettes sont présentées sommairement à l'annexe 17.
- C) Le Gouvernement fait par ailleurs l'objet de certaines réclamations et de causes en instance ou éventuelles. Elles portent notamment sur des revendications territoriales par des bandes indiennes et des revendications de prestations par des assistés sociaux de moins de trente ans. Les autres causes, qui impliquent des montants de 605 millions de dollars (642 millions de dollars en 1999: montant redressé), sont reliées à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à des éléments connexes. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le Gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

12. OPÉRATIONS IMPORTANTES DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT AVEC LES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE

Les opérations les plus importantes entre le Gouvernement et ses entreprises sont réparties comme suit:

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en millions de dollars)	(redressé)
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	320	334
Ventes de biens et services	<u>373</u>	<u>380</u>
	<u>693</u>	<u>714</u>
Dépenses		
Santé et services sociaux	354	343
Économie et environnement	51	84
Gouverne et justice	<u>36</u>	<u>34</u>
	<u>441</u>	<u>461</u>

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 1999 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

**MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ET INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

Affaires municipales et Métropole

Commission municipale du Québec
Conseil des aînés
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des assurances agricoles du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Assemblée nationale

Conseil du trésor, Administration et Fonction publique

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Conseil permanent de la jeunesse

Culture et Communications

Commission des biens culturels du Québec
Régie du cinéma

Éducation

Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil supérieur de l'éducation

Emploi et Solidarité sociale

Environnement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille et Enfance

Conseil de la famille et de l'enfance

Faune et Parcs

Société de la faune et des parcs du Québec

Finances

Inspecteur général des institutions financières
Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Industrie et Commerce

Justice

Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
Conseil de la justice administrative
Conseil de la magistrature
Conseil du statut de la femme
Tribunal des droits de la personne

**MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU
ET INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

- Directeur général des élections - Commission de la représentation
- Protecteur du citoyen
- Vérificateur général

Recherche, Science et Technologie

- Conseil de la science et de la technologie

Régions

Relations avec les citoyens et Immigration

- Commission d'accès à l'information
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil des relations interculturelles
- Office de la protection du consommateur

Relations internationales

- Commission de protection de la langue française
- Commission de toponymie
- Conseil de la langue française
- Office de la langue française

Ressources naturelles

Revenu

Santé et Services sociaux

- Commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux
- Conseil de la santé et du bien-être
- Conseil médical du Québec
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

- Bureau du coroner
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

- Commission des transports du Québec

Travail

- Commission de l'équité salariale
- Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
- Conseil des services essentiels
- Régie du bâtiment du Québec

**ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX QUI ONT LEUR PROPRE ENTITÉ COMPTABLE
INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

ORGANISMES

Agence de l'efficacité énergétique
 Agence métropolitaine de transport ⁽¹⁾
 Bibliothèque nationale du Québec
 Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec
 Bureau des services financiers ⁽¹⁾
 Comité consultatif de l'environnement Kativik
 Commissaire de l'industrie de la construction
 Commission de la capitale nationale du Québec
 Commission de la qualité de l'environnement Kativik
 Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
 Commission des lésions professionnelles
 Commission des normes du travail
 Commission des services juridiques
 Commission des valeurs mobilières du Québec
 Conseil des arts et des lettres du Québec
 Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain
 Fondation de la faune du Québec
 Fonds d'aide aux recours collectifs
 Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
 Fonds de la recherche en santé du Québec
 Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche ⁽¹⁾
 Grande bibliothèque du Québec
 Héma-Québec
 Institut de la statistique du Québec
 Institut de police du Québec ⁽¹⁾
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ⁽¹⁾
 Institut national de santé publique du Québec
 Investissement-Québec
 Musée d'art contemporain de Montréal
 Musée de la civilisation
 Musée du Québec
 Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
 Office des professions du Québec
 Parc technologique du Québec métropolitain
 Régie de l'assurance maladie du Québec
 Régie de l'énergie
 Régie des installations olympiques
 Sidbec
 Société de développement des entreprises culturelles
 Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel
 Société de financement agricole
 Société de la Place des Arts de Montréal ⁽¹⁾
 Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
 Société des traversiers du Québec
 Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾
 Société d'investissement Jeunesse
 Société du Centre des congrès de Québec
 Société du Grand Théâtre de Québec
 Société du Palais des congrès de Montréal

⁽¹⁾ Entités dont la date de fin d'année financière est différente du 31 mars 2000 et pour lesquelles aucune donnée n'était disponible à cette date.

**ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUX QUI ONT LEUR PROPRE ENTITÉ COMPTABLE
INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

ORGANISMES (suite)

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'assainissement des eaux
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise d'information juridique
Tribunal administratif du Québec

FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collègues d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
Fonds de la réforme du cadastre québécois
Fonds de l'assurance-médicaments
Fonds de l'état civil
Fonds de l'industrie des courses de chevaux
Fonds de l'information gouvernementale
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Fonds de partenariat touristique
Fonds de perception
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun
Fonds des pensions alimentaires *
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des services gouvernementaux
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale
Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu
Fonds d'information géographique et foncière
Fonds du Centre financier de Montréal
Fonds forestier
Fonds Jeunesse Québec
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Ressources naturelles
Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds spécial de financement des activités locales
Fonds spécial olympique

* Ce fonds effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du Gouvernement.

**ENTREPRISES INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE
DU GOUVERNEMENT**

Centre de recherche industrielle du Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Corporation d'hébergement du Québec
Financement-Québec
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
Hydro-Québec *
Immobilière SHQ
Loto-Québec
Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Société de développement de la Baie James
Société de l'assurance automobile du Québec
Société des alcools du Québec
Société des établissements de plein air du Québec
Société générale de financement du Québec
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

* Cette entreprise effectue aussi des opérations de nature fiduciaire exclues du périmètre comptable du Gouvernement.

**ORGANISMES ET FONDS EXERÇANT DES OPÉRATIONS DE NATURE FIDUCIAIRE
EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT**

Caisse de dépôt et placement du Québec

Comité Centraide - secteur public

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Commission de la construction du Québec

Curateur public (Le)

Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Fonds de contrats à terme

Fonds des cautionnements des agents de voyages

Fonds des pensions alimentaires (partie fiduciaire)

Fonds d'indemnisation des services financiers

Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes

Fonds en fidéicommiss

Fonds national de formation de la main-d'oeuvre

Hydro-Québec - Régime de retraite

Régie des rentes du Québec

DÉTAIL DES REVENUS
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	2000	1999 (note 13)
Impôt sur le revenu et les biens		
Impôt sur le revenu des particuliers	15 944	15 281
Cotisations au Fonds des services de santé	4 429	4 260
Impôt des sociétés	3 680	3 464
	24 053	23 005
Taxes à la consommation		
Vente	6 780	6 444
Carburants	1 605	1 604
Tabac	555	523
Pari mutuel	14	14
	8 954	8 585
Droits et permis		
Véhicules automobiles	729	724
Boissons alcooliques	139	135
Ressources naturelles	369	257
Autres	253	246
	1 490	1 362
Revenus divers		
Ventes de biens et services	1 734	1 644
Intérêts	426	411
Amendes, confiscations et recouvrements	327	344
	2 487	2 399
Revenus provenant des entreprises du Gouvernement		
Commission de la santé et de la sécurité du travail	787	631
Société des alcools du Québec	442	408
Loto-Québec	1 289	1 167
Hydro-Québec	1 090	754
Autres	335	171
	3 943	3 131
Total des revenus autonomes	40 927	38 482
Transferts du gouvernement du Canada		
Péréquation	4 387	5 385
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	1 120	1 697
Autres programmes	845	1 008
Total des transferts du gouvernement du Canada	6 352	8 090
Total des revenus	47 279	46 572

DÉTAIL DES DÉPENSES
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2000
 (en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
		(note 13)
PAR SUPERCATÉGORIES ET CATÉGORIES		
Transfert		
Rémunération	17 279	16 879
Fonctionnement	3 171	2 984
Capital	1 416	1 045
Intérêt	1 497	1 453
Support	9 925	10 304
	<u>33 288</u>	<u>32 665</u>
Rémunération	3 443	3 293
Fonctionnement ⁽¹⁾	2 685	2 674
Créances douteuses et autres provisions	461	627
Sous-total	<u>39 877</u>	<u>39 259</u>
Service de la dette	7 372	7 187
Total des dépenses	<u><u>47 249</u></u>	<u><u>46 446</u></u>

⁽¹⁾ Y compris 709 millions de dollars en 1999-2000 (664 millions de dollars en 1998-1999) au titre d'amortissement des immobilisations.

DÉCOUVERT BANCAIRE
 AU 31 MARS 2000
 (en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Chèques en circulation	1 080	608
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	<u>1 533</u>	<u>1 541</u>
	<u>2 613</u>	<u>2 149</u>
Espèces en banque	177	204
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	<u>154</u>	<u>328</u>
	<u>331</u>	<u>532</u>
	<u>2 282</u>	<u>1 617</u>

⁽¹⁾ Détail des emprunts temporaires

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Acceptations et emprunts bancaires	163	184
Papier commercial U.S.	1 318	1 242
Billets au pair	45	110
Marge de crédit	<u>7</u>	<u>5</u>
	<u>1 533</u>	<u>1 541</u>

Les emprunts temporaires viennent à échéance à différentes dates jusqu'à l'an 2001 et portent intérêt à des taux variant de 5,11 % à 6,10 %.

CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
		(note 2)
Rémunération	576	302
Fournisseurs	1 061	1 414
Avances des fonds en fidéicommis	359	249
Comptes d'accord de perception fiscale:		
Fiscalité municipale	374	382
Autres	89	114
Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾	24	32
Transferts:		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	1 359	924
Établissements de santé et de services sociaux	669	431
Municipalités et organismes municipaux	124	134
Autres	967	2 924
Intérêts courus sur emprunts	1 629	1 573
Congés de maladie et vacances ⁽²⁾	884	825
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties ⁽²⁾	814	883
Régime de rentes de survivants ⁽²⁾	329	314
	<u>9 258</u>	<u>9 012</u>

⁽¹⁾ Sommaire des comptes à fin déterminée: Voir le tableau à la page suivante.⁽²⁾ Comprenant principalement des sommes à payer à long terme.

CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER (suite)
 AU 31 MARS 2000
 (en millions de dollars)

⁽¹⁾ Sommaire des comptes à fin déterminée:

	Solde au 31 mars 1999	Paiements et autres débits	Rentrées et autres crédits			Solde au 31 mars 2000
			Transferts du gouvernement du Canada - Autres programmes	Ventes de biens et services	Excédent de l'année financière	
VENTES DE BIENS ET SERVICES						
Compte pour la gestion de la taxe sur les produits et services		102		102		
Compte pour le financement du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux	4	13		11	(2)	2
Autres	9	24		23	(1)	8
TRANSFERTS DU GOUVERNE- MENT DU CANADA						
Compte pour le financement de la route d'accès à la communauté crie de Waskaganish	16	12	1		(11)	5
Compte pour le programme stratégique Canada-Québec d'amélioration		16	16			
Compte pour les travaux d'infrastructures		15	15			
Compte pour le financement des bourses d'études du millénaire		64	64			
Compte pour l'accueil et l'établis- sement des réfugiés du Kosovo		12	12			
Compte relatif à la tempête de verglas		60	60			
Autres	3	21	27		6	9
			195	136		
	32	339		331	(8)	24

EMPRUNTS
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2000			1999		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré % (redressé)
EN DOLLAR CANADIEN						
Bons du trésor	2 094	2 094		1 972	1 972	
Produits d'épargne	2 591	2 591		2 500	2 500	
Obligations et billets	23 600	23 600		21 869	21 869	
Billets à moyen terme sur le marché canadien	2 213	2 213		2 263	2 263	
Billets à moyen terme sur le marché américain	65	65		65	65	
Billets à moyen terme sur le marché européen	30	30		30	30	
Obligations découlant de contrats de location- acquisition	225	225		246	246	
Contrats d'échange de devises	11 288	11 288		14 955	14 955	
	42 106 \$CAN	42 106	7,69 %	43 900 \$CAN	43 900	7,83 %
EN DOLLAR AMÉRICAIN						
Obligations et billets	9 458	13 747		8 861	13 373	
Billets à moyen terme sur le marché canadien	13	19		13	20	
Billets à moyen terme sur le marché américain	943	1 373		1 008	1 522	
Billets à moyen terme sur le marché européen	1 077	1 565		1 311	1 980	
Contrats d'échange de devises	(2 703)	(3 930)		(5 465)	(8 248)	
	8 788 \$US	12 774	7,36 %	5 728 \$US	8 647	7,44 %
EN YEN JAPONAIS						
Obligations et billets	278 337	3 941		279 179	3 560	
Billets à moyen terme sur le marché américain	3 391	48		3 391	43	
Billets à moyen terme sur le marché européen	360 706	5 107		419 420	5 347	
Contrats d'échange de devises	(176 907)	(2 504)		(190 533)	(2 429)	
	465 527 ¥	6 592	4,30 %	511 457 ¥	6 521	4,17 %
EN FRANC SUISSE						
Obligations et billets	713	623		714	730	
Contrats d'échange de devises	870	761		1 808	1 848	
	1 583 FS	1 384	4,13 %	2 522 FS	2 578	4,13 %
EN MARK ALLEMAND						
Obligations et billets	1 635	1 163		3 882	3 238	
Billets à moyen terme sur le marché européen	477	340		477	398	
Contrats d'échange de devises	(1 972)	(1 403)		(2 973)	(2 480)	
	140 DM	100	5,85 %	1 386 DM	1 156	5,15 %
MONTANTS À REPORTER		62 956			62 802	

EMPRUNTS (suite)
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2000			1999		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré % (redressé)
MONTANTS REPORTÉS		62 956			62 802	
EN FRANC FRANÇAIS						
Obligations et billets	5 807	1 232		7 806	1 941	
Billets à moyen terme sur le marché européen	2 812	596		4 794	1 192	
Contrats d'échange de devises	(6 701)	(1 421)		(9 702)	(2 413)	
	1 918 FF	407	6,55 %	2 898 FF	720	6,85 %
EN LIVRE STERLING						
Obligations et billets	198	459		198	483	
Contrats d'échange de devises	(198)	(459)				
	-- £	--		198 £	483	9,73 %
EN FLORIN NÉERLANDAIS						
Obligations et billets	350	221		350	259	
Contrats d'échange de devises	(350)	(221)		(350)	(259)	
	-- FL	--		-- FL	--	
EN DOLLAR AUSTRALIEN						
Obligations et billets	236	208		286	274	
Contrats d'échange de devises	(236)	(208)		(286)	(274)	
	-- \$A	--		-- \$A	--	
EN FRANC LUXEMBOURGEOIS						
Obligations et billets	2 040	70		2 048	83	
Contrats d'échange de devises	(2 040)	(70)		(2 048)	(83)	
	-- FLUX	--		-- FLUX	--	
EN COURONNE SUÉDOISE						
Obligations et billets	507	85		509	94	
Contrats d'échange de devises	(507)	(85)		(509)	(94)	
	-- SEK	--		-- SEK	--	
EN EURO						
Obligations et billets	840	1 168		51	83	
Billets à moyen terme sur le marché européen	324	451		22	36	
Contrats d'échange de devises	(1 032)	(1 435)		(190)	(309)	
	132 €	184	5,25 %	(117) €	(190)	4,69 %
EN PESETA ESPAGNOLE						
Obligations et billets	10 042	84		10 059	99	
Contrats d'échange de devises	(10 042)	(84)		(10 059)	(99)	
	-- PTA	--		-- PTA	--	
Moins:		63 547	6,92 %		63 815	6,96 %
Fonds d'amortissement		1 832			1 840	
		61 715			61 975	

EMPRUNTS (suite)
 AU 31 MARS 2000
 (en millions de dollars)

FONDS D'AMORTISSEMENT
ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
 AU 31 MARS 2000

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Solde au début	1 852	1 712
Plus:		
Versement du Fonds consolidé du revenu	135	113
Revenu net	15	110
Gains (pertes) sur contrats d'échange de taux	(7)	7
	<u>1 995</u>	<u>1 942</u>
Moins:		
Fonds utilisés pour remboursement d'emprunts spécifiques	144	90
Solde à la fin	<u>1 851</u> ⁽¹⁾	<u>1 852</u> ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Y compris un montant de 19 millions de dollars (12 millions de dollars en 1999) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du Gouvernement.

FONDS D'AMORTISSEMENT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 MARS 2000

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Placements		(note 13)
Bons du trésor	68	68
Certificats de dépôt		141
Obligations et billets	1 759	1 660
Emprunts du gouvernement du Québec		29
	<u>1 827</u>	<u>1 898</u>
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	4	9
Débiteurs et intérêts courus	26	39
Pertes reportées sur contrats à terme	8	6
	<u>38</u>	<u>54</u>
Passif		
Créditeurs	7	
Gain de change non réalisé		8
Sommes en dépôts - Prêts de titres	7	92
	<u>14</u>	<u>100</u>
Solde du Fonds	<u>1 851</u> ⁽¹⁾	<u>1 852</u> ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Y compris un montant de 19 millions de dollars (12 millions de dollars en 1999) du Fonds d'amortissement des emprunts pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et les entreprises du Gouvernement.

**EMPRUNTS POUR FINANCER LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,
DE L'ÉDUCATION ET LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT⁽¹⁾**

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2000			1999		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré % (redessé)
EN DOLLAR CANADIEN						
Bons du trésor	624	624		883	883	
Obligations et billets	4 915	4 915		3 973	3 973	
Billets à moyen terme sur le marché canadien	98	98		104	104	
Billets à moyen terme sur le marché américain	17	17		17	17	
Contrats d'échange de devises	501	501		750	750	
	<u>6 155</u> \$CAN	<u>6 155</u>	<u>6,74</u> %	<u>5 727</u> \$CAN	<u>5 727</u>	<u>6,80</u> %
EN DOLLAR AMÉRICAIN						
Obligations et billets	3	4		3	4	
Billets à moyen terme sur le marché américain	217	315		255	385	
Billets à moyen terme sur le marché européen	79	115		79	119	
Contrats d'échange de devises	(299)	(434)		(337)	(508)	
	<u>--</u> \$US	<u>--</u>		<u>--</u> \$US	<u>--</u>	
EN YEN JAPONAIS						
Obligations et billets	5 000	71		5 000	64	
Billets à moyen terme sur le marché européen	3 514	50		3 518	45	
Contrats d'échange de devises	(8 514)	(121)		(8 518)	(109)	
	<u>--</u> ¥	<u>--</u>		<u>--</u> ¥	<u>--</u>	
		<u>6 155</u>	<u>6,74</u> %		<u>5 727</u>	<u>6,80</u> %
Moins:						
Fonds d'amortissement		19			12	
		<u>6 136</u>			<u>5 715</u>	

⁽¹⁾ Des avances aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et aux entreprises du Gouvernement sont accordées aux mêmes conditions que ces emprunts.

EMPRUNTS POUR FINANCER DES TRAVAUX D'ORGANISMES MUNICIPAUX
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

Sommaire par monnaies et par catégories d'emprunts	2000			1999		
	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %	En millions d'unités monétaires	Total en équivalent canadien	Taux d'intérêt moyen pondéré %
EN DOLLAR CANADIEN						
Bons du trésor	246	246		114	114	
Obligations et billets	1 887	1 887		1 982	1 982	
Contrats d'échange de devises	1 186	1 186		1 186	1 186	
	3 319 \$CAN	3 319	8,66 %	3 282 \$CAN	3 282	8,93 %
EN DOLLAR AMÉRICAIN						
Obligations et billets	122	177		122	183	
Billets à moyen terme sur le marché américain	100	145		100	151	
Contrats d'échange de devises	(222)	(322)		(222)	(334)	
	-- \$US	--		-- \$US	--	
EN YEN JAPONAIS						
Obligations et billets	12 000	170		12 000	153	
Contrats d'échange de devises	(12 000)	(170)		(12 000)	(153)	
	-- ¥	--		-- ¥	--	
EN FRANC SUISSE						
Obligations et billets	125	109		125	128	
Contrats d'échange de devises	(125)	(109)		(125)	(128)	
	-- FS	--		-- FS	--	
EN MARK ALLEMAND						
Obligations et billets	411	293		411	343	
Billets à moyen terme sur le marché européen	99	71		99	83	
Contrats d'échange de devises	(510)	(364)		(510)	(426)	
	-- DM	--		-- DM	--	
EN FRANC LUXEMBOURGEOIS						
Obligations et billets	4 000	138		4 000	162	
Contrats d'échange de devises	(4 000)	(138)		(4 000)	(162)	
	-- FLUX	--		-- FLUX	--	
		3 319	8,66 %		3 282	8,93 %

PLACEMENTS TEMPORAIRES
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Bons du trésor	102	532
Certificats de dépôts	532	493
Acceptations bancaires	46	1 276
Billets	16	601
Autres	<u>7</u>	<u>28</u>
	<u>703</u>	<u>2 930</u>

Le rendement des placements temporaires varie de 5,14 % à 5,85 %. Ils viennent à échéance à différentes dates jusqu'à l'an 2001.

DÉBITEURS
 AU 31 MARS 2000
 (en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Débiteurs		
Impôt sur le revenu et les biens ⁽¹⁾	2 535	2 334
Taxes à la consommation ⁽¹⁾	1 519	1 483
Droits et permis ⁽¹⁾	157	116
Revenus divers	1 274	1 244
Revenus provenant des entreprises du Gouvernement	545	613
Transferts du gouvernement du Canada	1 241	840
Comptes à fin déterminée:		
Ventes de biens et services	18	18
Transferts du gouvernement du Canada	59	64
Dépenses et autres	578	453
	<u>7 926</u>	<u>7 165</u>
Moins: Provision pour créances douteuses	1 029	1 079
Plus: Intérêts courus sur placements	7	17
	<u>6 904</u>	<u>6 103</u>

⁽¹⁾ Y compris pour les agents et mandataires, 900 millions de dollars pour l'impôt sur le revenu et les biens (671 millions de dollars en 1999), 1 045 millions de dollars pour les taxes à la consommation (1 032 millions de dollars en 1999), 101 millions de dollars pour les droits et permis (94 millions de dollars en 1999).

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT ⁽¹⁾

	Prêts et avances	Valeur de consoli- dation	2000	1999
			Participation dans les entreprises du Gouvernement	Participation dans les entreprises du Gouvernement
Centre de recherche industrielle du Québec	5	23	28	25
Commission de la santé et de la sécurité du travail ⁽²⁾		(414)	(414)	(1 201)
Corporation d'hébergement du Québec		408	408	336
Financement-Québec		14	14	10
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽³⁾		3	3	3
Hydro-Québec ⁽²⁾	7	14 256	14 263	13 626
Immobilière SHQ ⁽³⁾		14	14	14
Loto-Québec		133	133	94
Régie de l'assurance-dépôts du Québec ⁽³⁾		181	181	162
Société de développement de la Baie James ⁽²⁾		3	3	3
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽²⁾		572	572	441
Société des alcools du Québec		47	47	46
Société des établissements de plein air du Québec		17	17	38
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾		1 532	1 532	1 265
Société Innovatech du Grand Montréal		241	241	199
Société Innovatech du Sud du Québec		15	15	13
Société Innovatech Québec et Chaudière - Appalaches		58	58	42
Société Innovatech Régions ressources		8	8	
Total	12	17 111	17 123	15 116

⁽¹⁾ Ces entreprises sont détenues en propriété exclusive par le gouvernement du Québec.

⁽²⁾ La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 1999, ajustée des résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2000.

⁽³⁾ La valeur de consolidation a été établie à partir d'états financiers vérifiés au 31 décembre 1999.

ÉCHÉANCIER DES PRÊTS ET AVANCES

Les prêts et avances au Centre de recherche industrielle du Québec viennent à échéance en 2000-2001 et ceux d'Hydro-Québec ont une échéance indéterminée.

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT (suite)

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

						2000	1999
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net ou (perte nette)	Passif	Actif	Avoir net	Avoir net
Centre de recherche industrielle du Québec	25	34	(9)	17	40	23	25
Commission de la santé et de la sécurité du travail ⁽¹⁾	2 575	1 840	735	8 252	7 810	(442)	(1 177)
Corporation d'hébergement du Québec	221	221		3 950	4 358	408	336
Financement-Québec	4		4	3 834	3 848	14	10
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ⁽¹⁾					3	3	3
Hydro-Québec ⁽²⁾	9 808	8 726	1 082	43 825	58 241	14 416	13 787
Immobilière SHQ ⁽¹⁾	236	236		2 476	2 490	14	14
Loto-Québec	3 444	2 118	1 326	510	643	133	94
Régie de l'assurance-dépôts du Québec ⁽¹⁾	20	1	19	1	182	181	162
Société de développement de la Baie James ⁽²⁾	18	18		6	9	3	3
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽²⁾	1 337	1 206	131	5 452	6 024	572	441
Société des alcools du Québec	1 412	970	442	325	372	47	46
Société des établissements de plein air du Québec	68	57	11	56	65	9	(3)
Société générale de financement du Québec ⁽²⁾	958	819	139	406	1 938	1 532	1 251
Société Innovatech du Sud du Québec	1	3	(2)		15	15	13
Montants à reporter	20 127	16 249	3 878	69 110	86 038	16 928	15 005

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT(suite)

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT (suite)

						2000	1999
	Revenus	Dépenses	Bénéfice net ou (perte nette)	Passif	Actif	Avoir net	Avoir net
Montants reportés	20 127	16 249	3 878	69 110	86 038	16 928	15 005
Société Innovatech du Grand Montréal	16	10	6	1	242	241	199
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	12	6	6		58	58	42
Société Innovatech Régions ressources	1	1			8	8	
	20 156	16 266	3 890	69 111	86 346	17 235	15 246
Redressements : ⁽³⁾			53			(124)	(166)
	20 156	16 266	3 943	69 111	86 346	17 111	15 080

⁽¹⁾ Ces résultats proviennent d'états financiers vérifiés au 31 décembre 1999. L'actif net de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), incluant les cotisations perçues des employeurs, ne peut être utilisé à d'autres fins que celles prévues dans les lois dont l'administration lui est confiée. Les redressements tiennent compte des résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2000.

⁽²⁾ Ces résultats proviennent d'états financiers vérifiés au 31 décembre 1999, ajustés des résultats intermédiaires non vérifiés au 31 mars 2000.

⁽³⁾ Les redressements s'expliquent principalement par l'utilisation des résultats d'états financiers présentés à des dates différentes et l'application de conventions comptables différentes. De plus, certains éléments inscrits à l'avoir net ont été imputés aux résultats pour une valeur égale à 11 millions de dollars.

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT (suite)
AU 31 MARS 2000

ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Hydro-Québec

Hydro-Québec prévoit un investissement en immobilisations de 2 225 millions de dollars pour 2000.

Les garanties émises par Hydro-Québec pour couvrir la totalité ou une partie d'une perte résultant d'une garantie émise par un tiers, et dont le Gouvernement n'est pas garant, totalisent 672 millions de dollars au 31 mars 2000. Ces garanties sont principalement émises pour le compte des filiales d'Hydro-Québec.

ÉVENTUALITÉS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Commission de la santé et de la sécurité du travail

La Cour suprême du Canada a décidé, dans son jugement du 26 mai 1988, que la Loi sur la santé et la sécurité du travail ne s'applique pas aux entreprises de compétence fédérale. Comme suite à ce jugement, la Commission a remboursé aux employeurs concernés les cotisations indûment perçues, y compris un intérêt annuel de 5 %.

Toutefois, des actions ont été intentées en Cour supérieure du Québec par plusieurs entreprises de transport extra-provinciales qui se considèrent de compétence fédérale. Elles réclament le remboursement intégral des cotisations qu'elles ont versées à la Commission pour les années 1981 à 1988 inclusivement et non pas seulement la partie de la cotisation s'appliquant à la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ces entreprises demandent en outre que les sommes qui leur seraient éventuellement remboursées portent intérêt au taux fixé suivant l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu au lieu du taux de 5 % établi par la Commission. Ces actions totalisent environ 46 millions de dollars sans compter les intérêts.

À l'égard de cette éventualité, la Commission n'est pas en mesure d'estimer le montant pouvant en résulter.

PLACEMENTS À LONG TERME
 AU 31 MARS 2000
 (en millions de dollars)

PLACEMENTS DU GOUVERNEMENT

	2000			1999
	Actions et mise de fonds	Obligations et billets	Prêts et avances	Total
Municipalités et organismes municipaux				
Municipalités			14	20
Organismes municipaux			4	4
			18	24
Particuliers, entreprises et autres				
Étudiants			578	460
Entreprises	143		819	1 185
Régime de rentes de survivants			361	317
Autres		94	312	348
	143	94	2 070	2 310
Provision pour créances douteuses			531	581
	143	94	1 539	1 729
	143	94	1 557	1 753

Note: Les prêts et avances aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 6,3 % à 10,0 %.
 Les prêts et avances aux étudiants portent intérêt à des taux variant de 5,0 % à 14,9 %.
 Les prêts aux entreprises portent généralement intérêt au taux moyen de 8,5 %.
 Le prêt sur le Régime de rentes de survivants porte intérêt à un taux de 12,7 % tandis que tous les autres prêts portent intérêt à différents taux jusqu'à 12,0 %.

ÉCHÉANCIER DES PLACEMENTS

	2000
2001	399
2002	325
2003	124
2004	125
2005	140
	1 113
2006-2010	342
2011-2015	54
2016-2020	143
	1 652
Échéance indéterminée	142
	1 794

AUTRES COMPTES
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

	<u>2000</u>	<u>1999</u> (note 2)
Frais reportés	169	260
Perte de change non réalisée	<u>1 345</u>	<u>1 741</u>
	<u>1 514</u>	<u>2 001</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

ENGAGEMENTS

	<u>2000</u>	<u>1999</u> (redressé)
TRANSFERTS		
Pour le remboursement du principal des emprunts contractés pour des dépenses en capital:		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	6 513	6 289
Établissements de santé et de services sociaux	3 827	3 640
Municipalités et organismes municipaux	2 993	2 955
Autres bénéficiaires	257	249
	<u>13 590</u>	<u>13 133</u>
Pour autres dépenses en capital:		
Commissions scolaires et institutions d'enseignement	2 254	2 066
Établissements de santé et de services sociaux	1 686	1 583
Municipalités et organismes municipaux	892	1 053
Autres bénéficiaires	681	580
	<u>5 513</u>	<u>5 282</u>
	19 103	18 415
AUTRES		45
	<u>19 103</u> *	<u>18 460</u> *

* Les engagements en monnaies étrangères sont indiqués en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars et tiennent compte des contrats d'échange de devises.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

**ÉCHÉANCIER SOMMAIRE DES ENGAGEMENTS DE TRANSFERTS POUR
LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DES EMPRUNTS CONTRACTÉS
POUR DES DÉPENSES EN CAPITAL**

Échéance	Commis- sions scolaires	Collèges d'enseigne- ment général et profes- sionnel	Universités	Établis- sments de santé et de services sociaux	Municipa- lités et organismes municipaux	Autres bénéficiaires	Total
2001	404	213	344	673	363	40	2 037
2002	699	184	244	393	277	85	1 882
2003	662	249	384	669	290	35	2 289
2004	289	123	154	682	296	39	1 583
2005	237	151	218	224	276	40	1 146
	2 291	920	1 344	2 641	1 502	239	8 937
2006-2010	1 213	261	333	867	716	18	3 408
2011-2015	62	15	40	156	313		586
2016-2020	15	8	3	76	274		376
2021-2025	1	4		64	96		165
2026-2030		3		19	62		84
2031-2035				4	26		30
2036-2040					4		4
	3 582	1 211	1 720	3 827	2 993	257	13 590

Note: L'échéancier est déterminé selon les dates indiquées aux obligations ou billets à la date de l'arrêté des comptes. Tout refinancement effectué après cette date affectera l'échéancier ci-dessus.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)
AU 31 MARS 2000
(en millions de dollars)

INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Entreprises et organismes du Gouvernement		
Hydro-Québec ⁽¹⁾	38 165	39 128
Investissement-Québec ⁽¹⁾	944	663
Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	121	242
Autres	56	57
	<u>39 286</u>	<u>40 090</u>
Particuliers et sociétés		
Prêts aux producteurs agricoles ⁽¹⁾	3 443	3 096
Prêts aux étudiants ⁽¹⁾	3 340	3 256
Autres prêts	110	128
	<u>6 893</u>	<u>6 480</u>
Total des interventions financières garanties	46 179	46 570
Moins:		
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	814	883
INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES NETTES	<u>45 365</u>	<u>45 687</u>

⁽¹⁾ Voir les informations additionnelles aux pages suivantes.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

GARANTIES D'EMPRUNTS D'HYDRO-QUÉBEC ⁽¹⁾⁽⁴⁾

	2000		1999
	Autorisé	Passif éventuel ⁽²⁾	Passif éventuel ⁽²⁾
Obligations négociables			
En dollar canadien		15 441	14 762
En dollar américain		13 590	14 828
Autres monnaies		2 482	3 157
	31 513	31 513	32 747
Autres emprunts			
En dollar canadien		2 253	1 706
En dollar américain		3 025	3 138
Autres monnaies		1 821	1 954
	17 093	7 099	6 798
Total		38 612	39 545
Moins: Fonds d'amortissement		447 ⁽³⁾	417 ⁽³⁾
	48 606	38 165	39 128

⁽¹⁾ Le gouvernement du Québec, seul actionnaire, garantit les emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur des actifs dans cette entreprise, telle que présentée à l'annexe 14, s'élève à 58 241 millions de dollars au 31 mars 2000 (57 831 millions de dollars au 31 mars 1999).

⁽²⁾ Les garanties d'emprunts apparaissent en équivalent canadien aux taux en vigueur au 31 mars 2000.

⁽³⁾ Comprenant les obligations du gouvernement du Québec de 217 millions de dollars au 31 mars 2000 (198 millions de dollars au 31 mars 1999).

⁽⁴⁾ Les garanties d'emprunts portent intérêts à taux fixes et variables et échoient à différentes dates jusqu'à l'an 2031.

GARANTIES D'EMPRUNTS D'INVESTISSEMENT-QUÉBEC ⁽¹⁾⁽²⁾

	2000		1999
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
Garanties d'emprunts en vigueur:			
Programmes d'investissement et de soutien au démarrage et redémarrage d'entreprises		103	173
Divers programmes		488	317
Garanties d'emprunts autorisées non en vigueur:			
Divers programmes		353	173
	1 179	944	663
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(190)	(261)
		754	402

⁽¹⁾ Le Gouvernement garantit le paiement en capital et intérêts en vertu de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (L.R.Q., c. I-16).

⁽²⁾ La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties est de 143 millions de dollars au 31 mars 2000.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

GARANTIES DES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ⁽¹⁾

	2000		1999
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
Programme Rénove ⁽²⁾		6	141
Programme Aide au logement populaire ⁽³⁾		5	5
Programme Achat-rénovation et Accès Logis ⁽⁴⁾		110	96
	121	121	242
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(5)	(8)
		116	234

⁽¹⁾ La Société d'habitation du Québec (SHQ) garantit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8).

⁽²⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des individus ayant effectué des emprunts pour des rénovations à leur résidence. Ces prêts sont garantis pour trois ans avec possibilité de prolonger pour une année additionnelle.

⁽³⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour une période de 25 ans. Les intérêts sur ces prêts sont à la charge des organismes. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

⁽⁴⁾ Prêts garantis par la SHQ auprès des institutions financières et accordés à des organismes à but non lucratif pour des périodes de 15 et 25 ans. Pour les prêts garantis sur une période de 15 ans, les intérêts sont remboursés par la SHQ et, pour ceux garantis sur une période de 25 ans, les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces prêts financent le coût de l'immeuble.

GARANTIES DES PRÊTS AUX PRODUCTEURS AGRICOLES ⁽¹⁾

	2000		1999
	Autorisé	Passif éventuel	Passif éventuel
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., c. S-11.0101)		2 643	2 193
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., c. F-1.2)		469	549
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., c. C-75.1)		254	304
Diverses lois		77	50
	3 434	3 443	3 096
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		(45)	(46)
		3 398	3 050

⁽¹⁾ Les soldes en principal et en intérêts des prêts, à l'égard desquels le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

AU 31 MARS 2000

(en millions de dollars)

GARANTIES DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS ⁽¹⁾

	2000		1999
	<u>Autorisé</u>	<u>Passif éventuel</u>	<u>Passif éventuel</u>
Prêts pour lesquels le Gouvernement paie les intérêts. L'emprunteur est étudiant.		1 305	1 465
Prêts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur.		1 972	1 719
Prêts pour l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur.		63	72
	<u>3 340</u>	<u>3 340</u>	<u>3 256</u>
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties		<u>(517)</u>	<u>(507)</u>
		<u>2 823</u>	<u>2 749</u>

⁽¹⁾ Le gouvernement du Québec garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de principal et d'intérêts en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3).

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DE NATURE FIDUCIAIRE EXERCÉES
PAR DES ORGANISMES ET FONDS DU GOUVERNEMENT
AU 31 MARS 2000**
(en millions de dollars)

	2000			1999	
	Passif	Actif	Augmentation (diminution) de l'avoir cumulé	Avoir net	Avoir net (redressé)
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	19 197	100 263	12 498	81 066	68 568
Comité Centraide - secteur public ⁽¹⁾	7	7			
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances: ⁽¹⁾					
RREGOP	74	34 288	4 556	34 214	29 658
RREFQ		122	15	122	107
Autres régimes	13	275	34	262	228
Commission de la construction du Québec ⁽¹⁾					
Fonds général d'administration	18	25	4	7	3
Régime supplémentaire de rentes - compte général	53	3 553	412	3 500	3 088
Régime supplémentaire de rentes - compte des retraités	2	3 175	491	3 173	2 682
Autres	261	1 541	230	1 280	1 050
Curateur public (Le) ⁽¹⁾	36	256	12	220	208
Fonds central pour le bénéfice des personnes incarcérées ⁽¹⁾		2		2	2
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ⁽²⁾		4	1	4	3
Fonds d'assurance-récolte et Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ⁽²⁾	280	253	89	(27)	(116)
Fonds de contrats à terme ⁽²⁾	5	5			
Fonds des cautionnements des agents de voyages ⁽²⁾	8	7	2	(1)	(3)
Fonds des pensions alimentaires ⁽²⁾	306	306			
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ⁽²⁾	1	21	(1)	20	21
Fonds d'indemnisation des services financiers ⁽¹⁾	1	2		1	1
Fonds en fidéicommiss ⁽²⁾	533	533			
Fonds national de formation de la main-d'oeuvre ⁽²⁾	2	75	30	73	43
Hydro-Québec - Régime de retraite ⁽¹⁾	13	8 971	707	8 958	8 251
Régie des rentes du Québec ⁽²⁾					
Fonds du régime de rentes du Québec	518	18 828	2 156	18 310	16 154
Autres	17	20	1	3	2
	21 345	172 532	21 237	151 187	129 950
Moins: Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		61 110	8 265	61 110	52 845
	21 345	111 422	12 972	90 077	77 105

⁽¹⁾ États financiers au 31 décembre 1999.

⁽²⁾ États financiers au 31 mars 2000.